



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Société »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**Anciens équipements sportifs et nouvelles
formes de pratique.
Quelles adaptations pour la ville de Nancy ?**

présenté par

Xavier Guillotin

Maître de stage : Isabelle Marchand, responsable du secteur « équipements »,
Direction des sports de la ville de Nancy

Guidant universitaire : Philippe Goetz, conseiller sport, Direction Départementale de
la Cohésion Sociale 54, Nancy

Juin 2012

Remerciements

Dans le cadre de ma formation de master « Conduite de Projets et Développement des territoires », je tiens à remercier tout le personnel de la faculté ainsi que les intervenants et les professeurs en charge des enseignements.

Je tenais aussi à remercier tous les agents du service des sports et tout particulièrement mon maitre de stage, responsable des équipements sportifs de la Ville de Nancy, Isabelle MARCHAND, qui m'ont accompagné tout au long de mon stage de fin d'étude et ont pris de leur temps pour m'aider dans mon travail.

Je remercie également mon guidant universitaire à savoir, Philippe GOETZ, qui a toujours été à l'écoute et disponible lors de la construction de ce mémoire.

Enfin, d'un point de vue personnel je remercie tous mes amis et proches qui ont été à mes cotés pendant ces deux dernières années d'études.

J'espère que ma production sera à la hauteur de leur investissement et de leurs attentes.

Sommaire

Introduction.....	1
Étude de l'équilibre entre offre et demande au niveau des équipements sportifs : l'exemple de Nancy entre 1960 et 1990	3
Le contexte de l'époque.....	3
Socio-démographie de la ville de Nancy	3
Sportif	4
Les grandes vagues de construction des équipements sportifs à cette époque .	7
Politiques nationales de construction	7
Les conséquences sur le territoire nancéien	9
Le résultat à la fin des années 80 : un patrimoine sportif nancéien centré sur la demande de l'époque	14
Analyse de l'offre	14
Une offre adaptée à la demande de l'époque	19
Une solution à long terme ?	20
Évolution de l'offre et de la demande : les raisons d'un déséquilibre progressif	22
Une ville qui change, une société sportive en pleine mutation	22
Les évolutions sociodémographiques nancéiennes.....	22
L'évolution du sport	24
La faible évolution du patrimoine sportif depuis les grandes périodes de construction.	28
Quelques nouvelles constructions	28
Peu de grandes réhabilitations.....	29
Le résultat : un patrimoine sportif nancéien non centré sur la demande.....	30
Analyse de l'offre actuelle	30
Une offre inadaptée aux enjeux actuels	39

L'adaptation d'une installation sportive désuète aux exigences actuelles : le cas du gymnase Henri Bazin	42
Analyse de l'environnement	42
Zone d'influence du Gymnase Henri Bazin	43
Le contexte sociodémographique du quartier des rives de Meurthe : historique, état des lieux et perspectives.....	44
L'environnement sportif : pratiques sportives porteuses et concurrence	49
Diagnostic de l'équipement sportif et de son utilisation	55
L'accessibilité.....	55
Le bâtiment	57
Le projet de rénovation actuel	61
L'offre sportive et son public : l'avis des utilisateurs	61
Problèmes relevés	66
Sur l'offre sportive du quartier.....	66
Sur l'équipement	67
Pistes de rééquilibrage.....	69
Sur l'offre sportive du quartier.....	70
Sur l'équipement	71
La mise en vie de l'équipement.....	86
Conclusion.....	88

Introduction

Aujourd'hui, la thématique du devenir des équipements sportifs est devenue incontournable tant au niveau des collectivités territoriales que de l'État. En effet, tous les auteurs, mais aussi tous les acteurs du sport français, s'accordent à dire que le parc français des installations sportives, fruit de la succession de différentes politiques de construction depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est vieillissant.

Parallèlement à ce constat, les pratiques sportives ont fortement évolué depuis ces grandes phases de construction. Le nombre de pratiquants a explosé à partir des années 70 (augmentation de 110 % du nombre de licenciés entre 1974 et 2002, source ministérielle), le nombre d'activités proposées a lui aussi augmenté avec l'avènement dans les années 90 des sports de glisse, des activités physiques de pleine nature et du sport-santé. Les motivations des pratiquants pour le sport changent aussi : on passe de la recherche du dépassement de soi, de la performance dans les années 60/70 à la recherche de sensations, de plaisir, de bien être et de détente aujourd'hui. Le sport doit aussi être, aujourd'hui, une école de la vie, un vecteur d'intégration sociale, un facteur d'équilibre personnel, de détente et de bien être. Le sport serait donc, d'après l'opinion publique, un moyen d'éducation, d'intégration et d'épanouissement. Toutes ces valeurs que l'on prête au sport nous amènent à le désigner, de façon discutable, comme le remède de tous les maux de notre société moderne. Des missions d'intérêt public valorisantes mais aussi exigeantes. Le sport a-t-il les moyens des ambitions qu'on lui prête ? En France, les associations sportives sont les principaux vecteurs de ces valeurs et de leurs transmissions. Pour atteindre leurs objectifs les associations jouissent, de la part des collectivités et de leurs fédérations, d'aides financières et techniques. Cependant, dans le cas le plus optimistes où les associations seraient, financièrement suffisamment solides pour mettre en place des projets éducatifs, d'insertion ou d'épanouissement personnel efficaces et où les éducateurs sportifs de ces associations seraient, eux, formés pour les animer, les lieux de pratiques sont-ils pour autant adaptés et propices à la réalisation de ces projets ? Les dernières orientations de l'État en matière sportive visent, par exemple, à promouvoir le sport comme vecteur de santé et d'inciter la pratique féminine. Ces objectifs sont-ils réalisables dans les structures sportives actuelles ? Rien n'est moins sûr...

Les collectivités ont pris conscience de ce décalage entre des équipements calibrés pour des besoins d'antan et les enjeux actuels. Aujourd'hui le patrimoine est, certes, riche mais trop souvent inadapté, faut-il faire fi de l'existant et construire de nouvelles structures ? L'adaptation des installations existantes peut-elle être, aussi, une solution ? C'est à cette dernière question que nous allons tenter de répondre tout au long de ce mémoire. Pour la traiter nous allons prendre l'exemple du territoire nancéien et de son patrimoine sportif. Afin de comprendre comment le décalage entre offre et demande s'est installé progressivement, nous analyserons deux grandes périodes : des années 60 aux années 90 puis des années 90 à aujourd'hui. Le choix des années 90 comme période charnière se justifie par le contexte de fortes mutations qui a touché le sport à partir de ces années. Pour des raisons pratiques nous nous limiterons à l'étude des gymnases et des salles spécialisés en gestion publique. Enfin, dans un second temps, nous proposerons des pistes d'adaptation du gymnase Henri Bazin afin de le recalibrer au plus près des actuels enjeux et des futures évolutions du sport.

Étude de l'équilibre entre offre et demande au niveau des équipements sportifs : l'exemple de Nancy entre 1960 et 1990

Dans cette première partie, nous allons tenter de comprendre pourquoi à l'époque les constructions étaient adaptées à la demande sportive. Pour analyser cet équilibre entre offre et demande, nous allons dans un premier temps nous replacer dans le contexte social et sportif des années considérées puis, nous retracerons la construction du patrimoine sportif nancéen avant de l'analyser et de le comparer aux attentes en services sportifs de la période considérée.

Le contexte de l'époque

Socio-démographie de la ville de Nancy

Démographie

Le territoire nancéen durement éprouvé par les restructurations industrielles des années 80 voit sa population décroître considérablement entre 1960 et 1980. A partir de 1980, on assiste à une légère reprise de la croissance démographique notamment grâce aux politiques de reclassement de certains quartiers en faveur de l'habitat, c'est le cas du quartier Meurthe canal.

Cette période est donc globalement marquée par une baisse démographique.

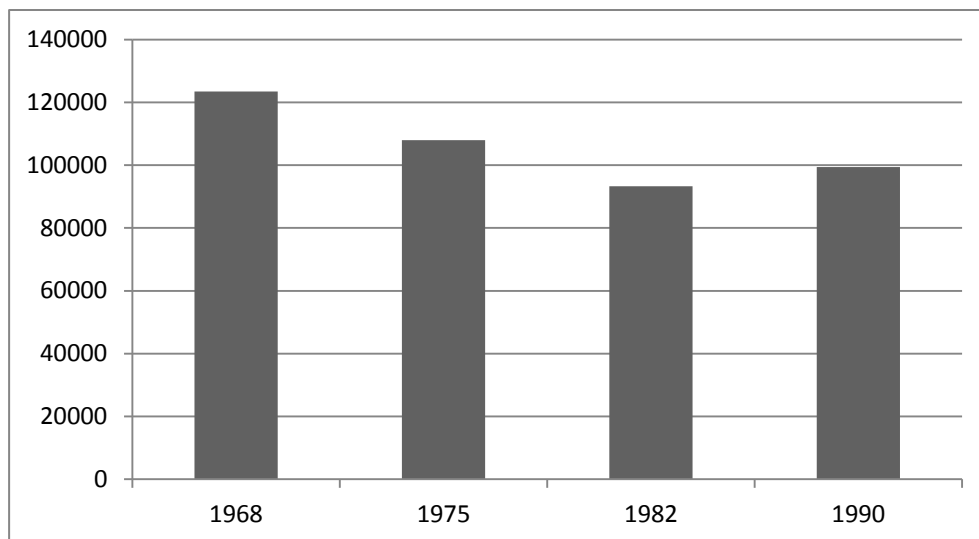


Figure 1 : Évolution de la population nancéenne entre 1968 et 1990

Temps de travail

Cette période est aussi marquée socialement par une baisse du temps de travail des salariés due d'une part à la baisse de la durée hebdomadaire et, d'autre part à l'augmentation du nombre de jours de congés payés. En effet, selon une étude de l'INSEE, le temps annuel de travail des français passe de 1920 heures en 1958 à 1585 heures en 1998 soit une baisse de 17% sur la période. Ce changement dans le rythme de vie des français leur laisse du temps supplémentaire pour s'adonner à leurs loisirs préférés.

Sportif

La période d'après guerre n'est pas propice au développement du sport dans un pays plus occupé à reconstruire les grandes structures de la société.

Il faut attendre la Vème République et un peu plus tard le fiasco des jeux olympiques de Rome en 1960 pour voir l'État s'occuper plus sérieusement du sport. Le sport entre dans le plan 1961-1965 et doit permettre « l'augmentation des niveaux de vie relatif des groupes sociaux qui composent la nation » et contribuer à « un genre de vie meilleur ». La politique gaullienne du sport tend doucement à reconnaître les valeurs du sport au niveau de l'éducation de la jeunesse, source de la légitimation

scolaire de l'EPS. Bien que favorisant le sport de masse, cette période est principalement marquée par une volonté élitiste. Le Général De Gaulle milita alors pour une France sportive et compétitive sur la scène internationale. Cette politique sportive se veut celle du sport de masse au service d'une élite triomphante sur les stades du monde entier. Pour cela il conduira une succession de lois programmes pour la construction d'équipements sportifs, mettra en place des conseillers techniques sportifs pour structurer, entraîner et faire gagner les athlètes français. L'entraînement à cette époque est assez simple et ne nécessite pas une multiplicité des lieux et beaucoup de matériel.

Au niveau des fédérations, après une très lente et légère augmentation des licenciés entre 1953 et 1957, le volontarisme gaullien permet une explosion du nombre des licences. Entre 1958 et 1968 le nombre de licenciés double, le pourcentage de français licenciés passe de 5,74% à 9,45%. Les fédérations scolaires et universitaires ne sont pas en reste, elles voient elles aussi leurs effectifs doubler. L'explosion du nombre de licences s'explique principalement par le développement des fédérations olympiques et des fédérations scolaires et universitaires qui réunissent près de 70% des licences en 1968. On assiste à une période de sportivisation de la France.

Une société sportive certes, mais une société sportive ségrégative. Le sport est, à cette époque, principalement le loisir des hommes (étude de 1967). Cependant la féminisation du sport est en marche, comme le prouve l'explosion du nombre de licences féminines entre 1962 et 1968 : + 45 %. Le sport est aussi inégalement pratiqué selon les classes d'âge : 55 % des 15-17 ans pratiquent contre seulement 12% des 20-30 ans. Cette époque est donc caractérisée par l'abandon du sport lors de l'entrée dans la vie active qui reste précoce à cette époque (18,3 ans en 1969). Enfin, les classes sociales les plus favorisées et les niveaux d'études les plus élevés sont des caractéristiques du sportif des années 60-70.

Les années 70 constituent l'âge d'or de la croissance des pratiques sportives de masse.-En 1967, 38% des français de plus de 14 ans déclaraient avoir pratiqué une activité sportive dans l'année contre 48,8% des français en 1974. Ce sont, cette fois ci, les fédérations non olympiques qui présentent des taux de croissance les plus importants. On remarque que les fédérations qui présentent les hausses les plus

nettes sont les activités ne présentant pas de dimension de compétition, l'amorce d'un changement de perception du sport. Le profil type du sportif ne change pas tellement de celui des années 60 : il est jeune et de classes plutôt favorisées.

Les années 80 sont marquées par l'avènement du sport de masse. Une enquête de l'INSEP en 1985 montre que cette massification du sport touche, désormais, toutes les classes d'âge. L'entrée dans la vie active n'est plus source d'abandon. L'âge adulte est désormais celui de la pratique, la baisse du temps de travail ou encore l'entrée en vigueur de la cinquième semaine de congé payé en 1982 participe à ce changement. De plus, le concept de sport santé commence à se développer, aidé par une attention grandissante des français pour leur santé pendant cette période. La fin des années 80 comme le début des années 90 seront marquées par une diversification accrue des pratiques sportives et des perceptions différentes de la notion d'activité physique.

Les grandes vagues de construction des équipements sportifs à cette époque

La période d'après guerre est marquée par une volonté de reconstruction du pays. Le sport, un moment délaissé, sera aussi concerné par cet engagement. Différentes périodes, aux caractéristiques différentes, se succéderont pour doter la France d'un patrimoine sportif. Des politiques d'État aux engagements locaux, le maillage du territoire en équipements sportifs se fera à tous les niveaux. Nous verrons dans cette partie les différentes politiques de construction qui se sont succédées et leurs conséquences sur le territoire nancéien.

Politiques nationales de construction

Nous allons, pour cela, retracer l'historique de la fondation de ce patrimoine sportif. Il est en réalité le fruit de la succession de différentes politiques de construction depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Entre 1945 et 1957, les équipements sportifs ne sont pas une priorité nationale dans les programmes de reconstruction d'une France affaiblie par six ans de guerres. A cette époque, l'État est plus préoccupé par la reconstruction des écoles, des industries, des administrations, de la voirie et du logement. Cette situation couplée à une faible autonomie communale, ne favorise pas la construction de nouveaux équipements sportifs dans « une période de pénurie des équipements sportifs » (M. Falcoz et P. Chifflet 1998). En effet, Charles Gignoux (1967) constate qu'à la naissance de la Vème République en 1958, 52 départements n'ont toujours pas de piscine couverte, 13 n'ont pas de salle de sport et 11 n'ont pas de stade. La plupart des édifices sportifs naîtront de la volonté du secteur privé.

Avec la naissance de la Vème République les choses changent, nous entrons dans une période régalienne avec une forte intervention de l'État comme le prouve la création du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports et les trois lois-programmes

d'équipements sportifs et socio-éducatifs. L'État devient le principal financeur et « outre l'aspect financier, deux types d'aides étatiques dans la mise en œuvre des politiques de construction des équipements sportifs : les aides technique et administratives » (M. Falcoz et P. Chifflet 1998). Cette intervention de l'État au niveau technique, appuyée par les opérations « Milles piscines » et « Complexes Sportifs Evolutifs Couverts » (COSEC), donne naissance à des standards architecturaux favorisant les économies d'échelle visibles par exemple à travers les COSEC. Ces installations sont principalement conçues pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les établissements scolaires. D'après l'État, l'effort consenti entre 1957 et 1975 a permis la construction de 4000 gymnases, 1500 piscines et 8000 terrains de sports.

En 1976 l'arrêt des lois-programmes va marquer un tournant dans les politiques de constructions des installations sportives en France. Cette période charnière est caractérisée par un désengagement de l'État illustré par les propos de Pierre Mazeaud, alors secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, qui considère « le problème des équipements sportifs résolu ». Ce retrait de l'État induit une prise en charge de la problématique au niveau local. Les communes ont recours aux Établissements Publics Régionaux et autres Conseils Généraux pour continuer à densifier le réseau des équipements sportifs. « Les communes ne subissant plus les contraintes administratives et techniques de la planification centralisée » (Andreff, 1989), « le programme municipal d'équipements sportifs connaît alors des différences significatives suivant les orientations spécifiques à chaque commune » (Callède, Dané, 1991). On assiste à une réelle diversification des installations sportives. Cette volonté municipale est cependant freinée par la faible autonomie des collectivités avant 1982. En effet, la mise en place de la loi de décentralisation en 1982 va accélérer le phénomène de diversification mais aussi provoquer un éclatement des politiques d'équipements sportifs. Les communes se retrouvent à construire des salles soit en reproduisant l'ancien modèle par facilité de réflexion soit, en estimant les besoins et enjeux à venir mais souvent sans en avoir les compétences.

Les conséquences sur le territoire nancéien

La succession de ces politiques d'aménagement a permis à la ville de Nancy de se construire un véritable patrimoine sportif au fil des années.

Avant 1958 et l'avènement de la Vème république Nancy compte seulement trois salles de sport : le gymnase Poincaré près de la gare, la salle Charles V dans la rue du même nom et la salle Roger Leroux dans le quartier Meurthe canal.

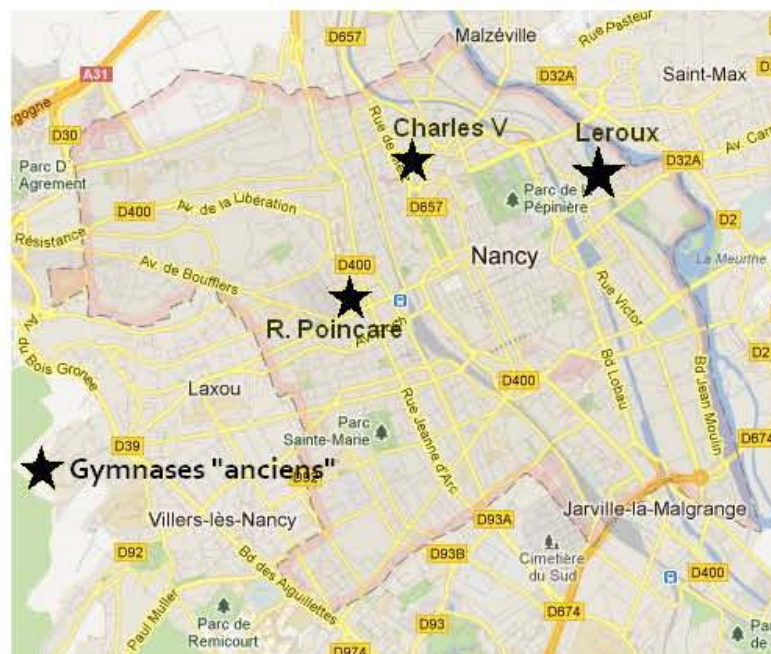


Figure 2 : Gymnases nancéiens en 1960

Pendant la période 1958-1976, où l'État prend les commandes de la construction des équipements sportifs en France, Nancy se dote de 9 nouveaux équipements :

- En 1961, le gymnase Lafontaine est mis en service sur le plateau de Haye,
- En 1963, c'est à quelques centaines de mètre que le gymnase Buffon ouvre ses portes,
- En 1965, le parc de la pépinière accueille le Gymnase Jacquet, la plus grande salle de la ville,
- En 1967, le Gymnase Chopin vient compléter l'offre sportive du lycée éponyme,

-
- The map of Nancy, France, displays the distribution of 12 gymnases. Black stars, representing 'Gymnases anciens', are located in the districts of Jacquet, Nancy, Guynemer, and Chopin. Orange stars, representing 'Nouvelles constructions', are found in Coubertin, Buffon, Lafontaine, Rimbach, Laxou, Saint-Max, Clémenceau, and Bourguignon. The map also shows major roads such as D657, D400, and D93A, and various parks and landmarks like Parc de la Libération and Parc de Remicourt.

10

Après 1976 et l'arrêt des lois-programme, les collectivités prennent à leur charge la construction des nouveaux équipements, ce qui provoque, en partie, un arrêt des constructions à Nancy. Une seule salle verra le jour, ce sera en 1981 avec la construction du gymnase Henri Bazin dans le quartier des rives de Meurthe.



Figure 4 : Gymnases nancéiens en 1982

Il faut attendre l'application de la loi de décentralisation qui va apporter une plus grande autonomie aux collectivités locales pour reprendre le maillage territorial. Ce nouveau contexte facilitera le travail et accélérera la réalisation des installations sportives. A Nancy, entre 1982 et 1990, quatre constructions aboutissent dont une à l'initiative du syndicat intercommunal scolaire (SIS) :

- En 1984, le gymnase Lillebonne ouvre en vieille ville,
- En 1985, le gymnase Jeanblanc est inauguré,
- En 1985, le SIS équippa l'établissement d'enseignement Claude Le lorrain d'un Gymnase qui portera le même nom,
- Enfin en 1989, le gymnase Provençal voit le jour.

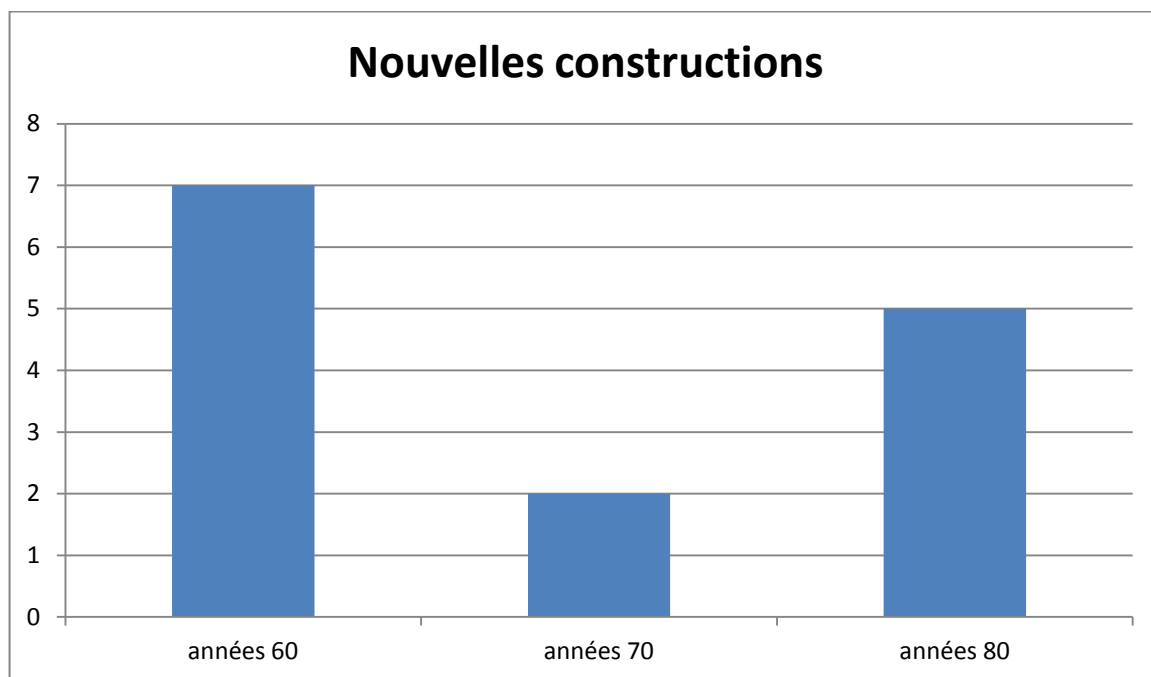
Il est important de noter la réhabilitation de la salle de spectacle de l'école Jules Ferry en salle de sport en 1982.

A l'aube des années 1990 qui vont être marquées par une évolution marquée des pratiques sportives, la ville de Nancy compte 18 gymnases multisports.



Figure 5 : Gymnases nancéiens en 1990

Le récapitulatif de la construction du patrimoine sportif nancéien à la fin des années 80 fait ressortir que la majorité des nouvelles installations datent des années 60. Si on y ajoute les trois équipements sportifs datant d'avant guerre, dix salles de sport sur 18, soit près de 60% des gymnases, ont déjà plus de 20 ans en 1990.



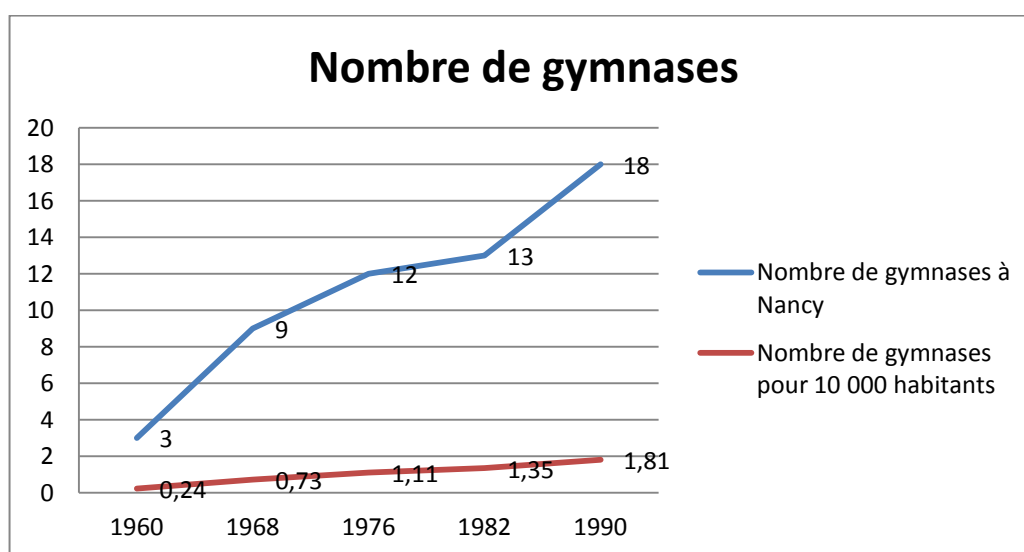
Le résultat à la fin des années 80 : un patrimoine sportif nancéien centré sur la demande de l'époque

Nous allons dans cette partie analyser l'offre en équipements sportifs qui s'est construite entre 1960 et 1990 et la mettre en relation avec les attentes qu'avait le milieu sportif de cette période. Cette étude croisée nous permettra de comprendre en quoi l'offre de l'époque était en adéquation avec la demande. Enfin, nous tenterons de savoir si le patrimoine sportif de Nancy a été construit, à l'époque, en prenant en compte la dimension d'intérêt à long terme.

Analyse de l'offre

Aspect quantitatif

Au début des années 60, on dénombre 3 gymnases à Nancy pour plus de 120 000 habitants, une offre largement insuffisante. Les politiques de construction couplées à une chute démographique ont permis de rattraper ce retard quantitatif progressivement.



On compte, à la fin des années 80, 18 gymnases à Nancy pour une population d'environ 100 000 habitants. Ce qui nous donne une moyenne de 1,8 gymnases pour 10 000 habitants, une moyenne correcte en 1990 quand on sait que la moyenne nationale actuelle est d'environ 2,66 gymnases pour 10 000 habitants. Il est important de noter qu'aucun recensement des gymnases existait en 1990 d'où l'impossibilité de donner une moyenne nationale de l'année considérée.

Il faut savoir qu'un des gymnases est propriété du Syndicat Intercommunal scolaire et qu'à ce titre l'utilisation scolaire est prioritaire.

Aspect qualitatif

Les établissements recevant du public (ERP) sont classés en France selon leur activité et leur capacité d'accueil.

L'activité, ou type, est désignée par une lettre définie par l'article GN 1 du règlement de sécurité incendie dans les ERP. En ce qui concerne les installations sportives nous rencontrons le plus souvent les types : X désignant les établissements sportifs couverts et PA pour les établissements de plein air.

La capacité, ou catégorie, est désignée par un chiffre défini par l'article R123-19 du Code de la construction et de l'habitation. Pour les installations sportives les catégories sont les suivantes :

- 1^{ère} catégorie : au dessus de 1500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : de 201 à 300 personnes
- 5^{ème} catégorie : moins de 200 personnes

Les gymnases, d'un point de vue sportif, sont classés par type, selon la taille de leur aire d'évolution :

- Les gymnases de type C ont une aire d'évolution minimum de 40m x 20m pour la pratique du Handball
- Les gymnases de type B ont une aire d'évolution de 30m x 20m. Taille d'un terrain de Basketball.
- Les gymnases de type A sont des gymnases de petite taille dont l'aire d'évolution est inférieur à 30m pour la longueur et/ou à 20m pour la largeur.

Les salles spécialisées, souvent hors normes, sortent de cette typologie et sont caractérisées par leur spécialisation : dojo pour les arts martiaux, salle d'armes pour l'escrime ou encore salle de gymnastiques pour la gymnastique sportive.

Nous allons classer les gymnases de sports nancéiens selon cette méthode afin de mieux visualiser qualitativement le parc sportif.

Les 18 salles de sports recensées à la fin des années 80 sont toutes des ERP de type X sauf :

- la salle Jules Ferry, ancienne salle de spectacle réhabilitée en salle de sport mais qui a gardé son ancienne typologie L (en cours de reclassement type X).
- la salle Guynemer située en haut du bâtiment de l'ensemble scolaire et qui est assimilée à l'établissement d'enseignement et donc de type R.

En ce qui concerne la capacité d'accueil : les salles, de cette époque, sont essentiellement des gymnases de 5^{ème} catégorie, sauf Provençal et Poincaré qui appartiennent à la 3^{ème} catégorie ainsi que Chopin et Jacquet qui sont des établissements de 2^{ème} catégorie.

Catégorie de gymnases	Nombre de gymnases
1 ^{ère} catégorie	0
2 ^{ème} catégorie	2
3 ^{ème} catégorie	2
4 ^{ème} catégorie	1
5 ^{ème} catégorie	13

Au niveau sportif, on compte :

- Trois salles spécialisées : deux dédiées à la gymnastique (Rimbach et Lillebonne) et une pour le tennis de table (Jeanblanc)
- Quatre très petite salles de type A ou hors normes où l'on peut pratiquer de nombreux sports mais sans normes officielles
- Huit salles de type B, permettant la pratiques de nombreux sports collectifs de salle sauf le handball
- Trois grandes salles de type C permettant la pratique de tous les sports collectifs de salle.

Types de gymnase	Nombre de gymnases	Nombre de gymnase pouvant accueillir du public
Spécialisés	3	0
Type A	4	0
Type B	8	1
Type C	3	3

Un patrimoine sportif à la fin des années 80 conséquent mais qui présente des disparités dans les possibilités de pratique et dans la situation géographique.

En 1990, à Nancy, les sports collectifs en salle sont tous praticables, même s'il est important de noter que le handball n'est pas praticable dans une installation aux normes avant 1965 et qu'il le sera que dans deux salles à l'architecture similaire à partir de 1967 (Jacquet et Chopin). Il faut attendre 1989, et l'ouverture du gymnase Provençal, pour obtenir un troisième lieu de pratique du handball.

En ce qui concerne la pratique de l'escalade indoor, le premier mur artificiel en salle est inauguré en même temps que le gymnase Lafontaine en 1961, le second sera accessible au sein du gymnase Provençal à partir de 1989.

Les salles spécialisées permettent une pratique de la gymnastique et du tennis de table dans de bonnes conditions cependant, aucune salle dédiée aux arts martiaux n'est répertoriée en 1990.

Des événements sportifs peuvent être organisés grâce à la présence sur le territoire nancéen de trois grandes salles de type C pouvant accueillir du public : Jacquet, Chopin et Provençal. Les gymnases de type B (R. Poincaré et Buffon) permettent aussi l'accueil du public mais dans des proportions plus modestes.

Au niveau de la répartition géographique, bien que les gymnases soient présents sur tout le territoire nancéen, nous remarquons l'impossibilité de pratiquer le handball dans de bonnes conditions sur le haut de la ville (Plateau de Haye) en raison de l'absence de gymnase de type C. Les trois gymnases permettant cette pratique sont situés dans les quartiers de Thermal pour le gymnase Chopin, dans le parc de la pépinière pour la salle Jacquet et au niveau du quartier René II pour le gymnase Provençal. Mise à part cette caractéristique, l'offre en gymnase est plutôt bien répartie sur la ville à la fin des années 80.



Figure 6 : Répartition des gymnases selon leur type à la fin des années 80

Une offre adaptée à la demande de l'époque

La baisse démographique de la ville de Nancy entre 1960 et 1990 ne doit pas laisser à penser qu'un ralentissement dans la construction des équipements sportifs aurait été une solution à retenir. En effet, cette baisse démographique est largement effacée, au niveau sportif, par l'explosion des pratiquants sur cette même période. Une demande de plus en plus forte des habitants, l'explosion des fédérations ainsi qu'une intervention massive de l'État qui milite pour une France sportive sont les principales raisons de la nécessité d'augmentation du nombre de gymnases sur la ville.

La standardisation des gymnases des années 60, dans un souci d'économie, a donné naissance à un parc d'équipements constitué d'un ensemble de lieux de pratiques à l'architecture similaire dédié principalement au sport scolaire et fédéral aux normes bien établies. En effet, la composition des bâtiments est souvent la même et met la pratique sportive comme dimension centrale : une vaste aire d'évolution, des vestiaires avec douches collectives, des sanitaires et, pour les plus grandes salles, un

bureau et des tribunes. Ce type de réalisation se trouve être en parfait adéquation avec les objectifs de l'État au niveau de l'éducation par l'activité physique et avec la demande des sportifs de l'époque, principalement des adolescents et jeunes adultes souvent masculins, friands de sport encadré et de compétition.

Nous pouvons dire que les politiques nationales puis locales de construction des équipements sportifs en France dans les années 60 à 80 ont plutôt bien répondu à la demande sportive de l'époque. Une période donc où l'offre et la demande étaient en adéquation.

Une solution à long terme ?

Nous pouvons cependant nous demander si ces politiques de construction étaient une réponse de court terme à un phénomène de sportivisation de la France extrêmement rapide ou si ces politiques ont aussi pris en compte une dimension de long terme. Deux indices peuvent nous aider à répondre à cette question, premièrement, la standardisation au niveau national des équipements et deuxièmement, la dimension prospective dans la programmation de l'époque.

La standardisation des équipements au niveau national illustre parfaitement la non prise en compte des spécificités locales en matières sportive. En effet, les pratiques sportives ne sont pas également réparties sur le territoire, on ne pratique pas les mêmes sports que l'on habite dans le nord, le sud, l'est de la France ou en montagne et en plaine. Il n'est pas rare de parler de terre de basket, de terre de rugby et cette dimension n'aurait pas du être oubliée dans la programmation des équipements sportifs.

La deuxième chose qui peut nous laisser penser que ces politiques ont servi des intérêts de court terme, principalement, est l'absence de vision prospective sur l'évolution des pratiques et le changement de façon de pratiquer. Dès 1970, on a pressenti un changement avec la montée de nouvelles pratiques venant notamment des états unis. Les sports dits californiens où les sensations et le plaisir sont les

caractéristiques principales comme : le roller, le skate ou le surf témoignent d'une nouvelle approche du sport. De plus, même si le sport encadré explosait, une certaine volonté d'autodétermination du sportif dans sa façon de s'approprier la pratique commençait à naître. A la fin des années 80, nous sentons déjà une mutation profonde dans la vision du sport par ses pratiquants. Un ressenti qui s'affirmera dans les années 90 et se confirme de nos jours.

Comme en atteste la standardisation des années 60/70 et la reproduction des années 80, on voit bien que les spécificités locales et le début des mutations de la société sportive n'ont jamais été pris en compte dans la programmation des gymnases de l'époque.

Une situation qui a conduit à la construction d'un parc de gymnases répondant à une problématique du moment ; solution de court terme qui oublie les évolutions futures.

Évolution de l'offre et de la demande : les raisons d'un déséquilibre progressif

Les années 60, 70 et 80 ont vu la société française se sportiviser de façon exponentielle. Pour assurer un bon encadrement de ces velléités, les lieux de pratiques se sont multipliés répondant au mieux à une demande qui explosait. La société, les habitudes de vie évolue constamment. Le sport n'a pas échappé à ces évolutions. On se retrouve avec une demande en services sportifs qui change. Mais qu'en est-il de l'offre en matière de lieux de pratique ? Les gymnases ont-ils eux aussi suivi cette tendance afin de rester en accord avec la demande ? C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans cette partie en étudiant dans un premier temps les grandes évolutions sociétales et sportives depuis les années 80/90 puis nous traiterons des évolutions de l'offre en lieux d'accueil des pratiques sportives, notamment les gymnases et salles spécialisées de la ville de Nancy.

Une ville qui change, une société sportive en pleine mutation

Les évolutions sociodémographiques nancéiennes

La ville de Nancy des années 60 / 80 n'est pas la ville de Nancy d'aujourd'hui et sera encore moi celle de demain. La ville par sa structure même évolue : de nouveaux quartiers apparaissent, d'autres disparaissent, de nouvelles voies de communication se développent. Les habitants eux mêmes ne sont plus les mêmes : changement de mode de vie privé ou professionnel, ménages recomposés, plus de temps libre consacré aux loisirs. Autant d'évolutions de société qui ont un impact sur la vie de tous les jours et sur les façons de consommer. Le sport étant un service comme un autre, la façon de le consommer en est directement impactée. Faisons un petit tour d'horizon des mutations de la société nancéienne des années 60 à aujourd'hui.

Démographie :

La démographie nancéienne a connu deux phases bien distinctes depuis 1960. Les années 60 et 70 ont vu un phénomène d'étalement urbain qui a eu pour conséquence une perte de nombreux habitants au profit des autres communes de l'agglomération. La population passe de 128677 en 1962 à 96317 en 1982 soit une baisse de 25%. Un solde naturel positif couplé à une relative stabilisation du solde migratoire depuis 1982, grâce à des opérations de réhabilitation urbaine et des politiques en faveur de l'habitat, nous donne une population nancéienne vieillissante et, en légère et constante augmentation.

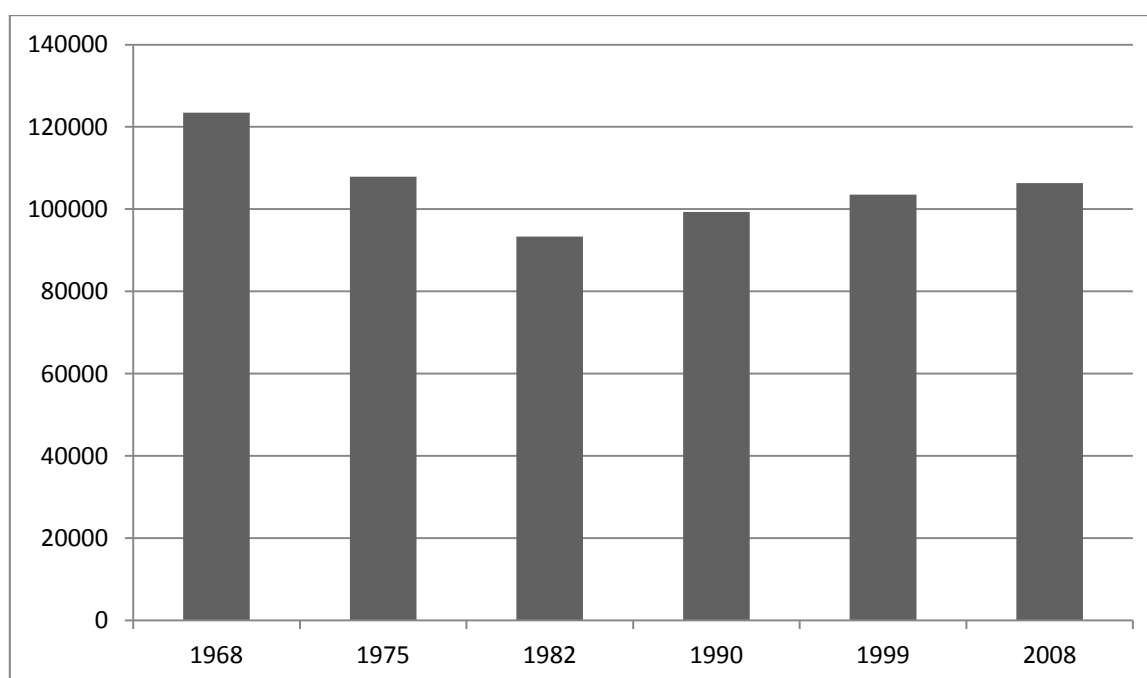


Figure 7 : Évolution de la population de la ville de Nancy (source INSEE)

Structure des ménages :

Au niveau de la structure des ménages, l'évolution importante est le nombre moyen d'occupants par résidence principale qui chute de 37% entre 1968 et 2008 passants de 2,8 à 1,7 personnes. Ce chiffre s'explique en partie par une baisse de la natalité et donc du nombre de couples avec enfants mais aussi par l'augmentation des familles mono parentales.

Temps de travail :

Au niveau du travail, la grosse modification impactant sur la vie des français mais surtout sur leur consommation en loisirs est le passage aux 35 heures en 2000. Cette réduction du temps de travail est une des explications du développement du marché du sport et des loisirs sportifs. A la question : « Quelle est selon vous l'évolution majeure qui a le plus influencé la consommation des loisirs, d'articles et de services sportifs ces dernières années ? » (Question ouverte) le panel de professionnels du sport ont placé en tête avec 36% des réponses la réduction du temps de travail.

L'évolution du sport

Le sport, fortement lié aux évolutions de notre société, se retrouve en profonde mutation lors de ces 50 dernières années. En effet, que ce soit dans la société civile ou sportive, on revendique de plus en plus une volonté d'autonomie personnelle, un désir de réalisation et d'affirmation de soi ainsi qu'une envie d'un nouveau rapport avec son environnement. Ces tendances sociétales s'expriment aussi dans les nouvelles exigences des pratiquants, dont le profil change, qui s'orientent certes vers de nouvelles pratiques mais de façon encore plus significative vers de nouvelles façons de pratiquer les sports anciens.

Un nouveau public :

Les années 90 et 2000 ont vu le développement de la pratique sportive en France. Entre 2000 et 2010 le taux de pratique augmente de 5% pour atteindre 71% des personnes de 15 ans ou plus en 2003. Les femmes et les seniors pratiquent de plus en plus. La pratique féminine s'est accrue de 6% en 10 ans. Un public qui évolue doucement mais qui est de plus en plus exigeant : l'hygiène, la sécurité, la qualité de service et la santé sont des éléments importants pour les nouveaux consommateurs de services sportifs. L'utilisateur veut pouvoir pratiquer dans des conditions

d'hygiène et de sécurité optimales afin de s'engager complètement et sans risque dans son activité. Un environnement agréable, confortable et sécurisé favorise la performance, augmente la motivation et joue sur l'envie de s'entraîner en limitant les risques de blessures et de traumatismes. Les équipements, par leur construction et le matériel qu'ils mettent à disposition des utilisateurs, participent à la préservation de l'intégrité physique et à l'amélioration de la condition physique des pratiquants. D'après une étude réalisée auprès de professionnel du sport par TNS Sport en 2010, la prise en compte de la santé et du bien-être ainsi que l'explosion du sport sénior sont les deux premiers facteurs susceptibles de participer à la hausse de la pratique sportive en France. Avec le développement du sport féminin, du sport sénior et du sport adapté nous voyons bien que le profil du sportif a changé et que, désormais, le sport touche tous les publics.

Des pratiques émergentes :

En ce qui concerne les pratiques, une étude du ministère des sports met en évidence une tendance générale à la multi-pratique (81% des pratiquants) qui est encore plus prédominante chez les hommes. Dans une société du zapping, les activités physiques et sportives (APS) n'échappent pas à ce phénomène et se diversifient. En 2010, on ne dénombre pas moins de 280 disciplines. Ce nouveau paysage sportif a vu l'avènement des sports de glisses dits « californiens » ou l'émergence plus récente des nouvelles pratiques « hybrides » mixant des activités existantes comme le jorkybal, le kitesurf ou l'ultra-trail. Ces dernières, au fort potentiel de développement, restent, en 2010, faiblement représentées avec des taux de pratiques ne dépassant pas les 0,3%. Les pratiques dominantes en 2010, sont toutes les pratiques de marche, de nage ou de gymnastique. La marche a vu son taux de pratique passer de 45% à 57% entre 2000 et 2010. Les activités physiques ayant un taux de pratique supérieur ou égale à 15% qui se sont le plus développées entre 2000 et 2010 sont : la course hors stade et la gymnastique avec une augmentation de près de 42% de leurs taux de pratiques en une décennie. Plus globalement ce sont les sports d'entretien et de détente qui gagnent du terrain. Ils ont conquis en 2010 92% des sondés déclarant pratiquer un sport contre 81% en 2007.

De nouvelles façons de pratiquer :

Ce qui est le plus remarquable dans cette mutation du sport n'est peut être pas l'essor de nouveaux sports qui restent, aujourd'hui encore, minoritairement pratiqués en comparaison au socle solide des sports plus anciens. La grosse évolution se situe plus dans la façon de pratiquer et dans les motivations des français à pratiquer. En ce qui concerne la façon de pratiquer, les sportifs sont, aujourd'hui, en recherche d'autonomie, de liberté. Le temps du sport cadré ou fortement institutionnalisé est en perte de vitesse. En effet, depuis les années 90, l'évolution du nombre de licences, qui après une forte explosion dans les années 70, a fortement ralenti depuis 1987. Cette tendance est confirmée par les chiffres du ministère des sports parus dans l'étude STAT-Info n° 06-04 datant d'Avril 2006 où l'on voit une augmentation de 82% du nombre de licences délivrées entre 1974 et 1986 contre une augmentation de seulement 15,3% de 1987 à 2002. La pratique se fait de plus en plus de façon individuelle et non organisée comme le prouve l'étude SIMM-TGI Kantar Media qui montre que 61% des personnes pratiquent le sport de façon individuelle contre 47% en club et seulement 7% déclarent faire de la compétition. Cette recherche de liberté dans la pratique est accompagnée de nouvelles motivations envers l'effort physique. Le sport, aujourd'hui ancré dans une société hédoniste, n'est plus systématiquement synonyme de contraintes, d'effort intense et de compétition ; ces valeurs sont de moins en moins porteuses. La part la plus importante est, et sera durablement, constituée par des pratiques calmes sans apprentissage difficile et répondant à la recherche du plaisir, de la beauté, de la convivialité. Une étude TNS Sofres réalisée en 2008, montre que 42% des français font du sport par plaisir, 41% pour être en bonne santé et 40% pour se détendre/éliminer le stress. Il est intéressant de noter que le sport motivé par la recherche de plaisir est présent chez 53% des sondés lorrains. C. Vigarello nous permet de résumer tout cela en distinguant cinq tendances principales dans les mutations récentes de la pratique sportive : « L'individualisation des activités et la personnalisation de leurs modes d'appropriation par les pratiquants, se manifestant par une recherche par les citoyens des grandes villes de modes d'organisations à plus

faible contraintes et par une volonté d'appropriation plus active et d'acquisition plus courte des gestes techniques dans des activités de loisirs sportifs où jouent l'initiative et l'accomplissement personnels ; la délocalisation des pratiques urbaines traditionnelles, manifestation d'une recherche de nouveaux cadres d'exercice et de territoires sportifs inédits correspondant à une certaine écologisation des activités ; la technologisation des activités se transformant sous l'effet de l'utilisation d'instrumentations et d'appareillages variés et sophistiqués ; la combinaison, ou l'hybridation d'activités diverses satisfaisant, à la fois, la versatilité grandissante des goûts du public et son désir de singularisation (variété et polypratiques) ; enfin, une mise en forme aventureuse des activités touristiques et sportives portant à la réalisation d'exploits solitaires, ou d'activités de petits groupes de pairs, grâce à des équipements sophistiqués, les grands espaces libres de la pleine nature selon cinq modalités : un glissement, roulement, escalade, vol et... aussi chute... ».

En ce qui concerne l'entraînement sportif dont l'objectif est la performance. Bien que ce genre de pratique soit en perte de vitesse, les exigences des éducateurs sportifs et de pratiquants sont de plus en plus grandes. Les entraînements se complexifient et nécessitent de plus en plus de lieux différents et de matériels adaptés (un sprinteur sur 100m ne s'entraîne pas en effectuant uniquement des courses sur la distance).

Nous pouvons en conclure que la part la plus importante du marché est, et sera, constituée par des pratiques calmes, plutôt individuelles, ne nécessitant pas d'apprentissage difficile et répondant à la recherche du plaisir, de la santé et de la convivialité. Il s'agit notamment de la gymnastique, des activités de pleine nature ou de sports plus techniques mais praticable à tous niveaux comme le ski ou la voile. En général la pratique douce, non traumatisante pour le corps et l'esprit, devrait se développer et devenir le genre de pratique recherché par la majorité des français.

La faible évolution du patrimoine sportif depuis les grandes périodes de construction.

Dans cette partie nous allons tenter de voir si l'évolution du patrimoine sportif nancéen depuis la fin des grandes périodes de construction a suivi la mutation de la société sportive. Une évolution marquée par des constructions neuves mais aussi par des réhabilitations d'anciens locaux.

Quelques nouvelles constructions

Depuis les années 1990 le parc des salles multisports a continué à se développer sur le territoire nancéen : on dénombre sept nouvelles constructions en 22 ans dont trois à l'origine du syndicat intercommunal scolaire (SIS).

La première salle à ouvrir ses portes est le gymnase Philippe de Gueldres, propriété du SIS, en 1991. Un gymnase attenant à l'établissement d'enseignement de La Craffe en vieille ville de Nancy.

L'année 1993 est marquée par la construction du Gymnase Louis Armand, volonté du SIS, situé à la frontière entre la ville de Nancy et celle de Villers lès Nancy à proximité du boulevard des Aiguillettes.

En 1995, la région fait construire le gymnase Cyffle pour le lycée éponyme, la ville investit dans la construction du gymnase du Placieux situé sur la frontière nancéovillaroise mais côté Villers-lès-Nancy et enfin le gymnase Mézières, propriété du SIS, voit le jour sur le quai Choisel.

L'année 2000 verra la naissance du gymnase André Martiny dans le quartier des rives de Meurthe.

Enfin en 2003, le gymnase Chopin, datant de 1967, est détruit pour être remplacé par une construction neuve sur un autre site mais toujours à proximité immédiate du lycée.

Les constructions de ces dernières années présentent pour la majorité d'entre elles les mêmes caractéristiques que les précédentes. Une différence est à souligner, la propension à construire des gymnases avec plusieurs aires d'évolutions, c'est le temps des complexes sportifs. Le détail des caractéristiques de ces nouvelles constructions sera abordé dans la partie dédiée à l'analyse de l'offre actuelle.

Avec ces nouveaux investissements, le patrimoine sportif de la ville se densifie et se rajeunit. Cette offre sera complétée lors de cette même période par une politique de réhabilitation de quelques anciens locaux en salles de sports. Par contre il est important de souligner qu'en perdant le gymnase Chopin, la ville perd une salle pouvant accueillir un grand nombre de spectateur et ce n'est pas le projet de reconstruction en un complexe sportif qui va combler cette perte. Le gymnase André Martiny viendra atténuer ce manque sans le combler.

Peu de grandes réhabilitations

Dans un contexte économique parfois contraint, le recours à la réhabilitation d'anciens bâtiments en gymnases peut être une solution intéressante. La ville de Nancy y a eu recours avec l'aménagement de 3 salles.

En 1993, la ville transforme une pièce de la piscine ronde de Nancy Thermal en une salle spécialisée pour les arts martiaux. Ce sera le premier dojo communal de Nancy. Une surface d'entraînement de 126 m² avec deux petits vestiaires mais sans douche. Une solution loin d'être optimale pour la pratique des sports de combats dans de bonnes conditions.

En 1999, ce sont les anciens ateliers du centre communal d'action social (CCAS) au 70 rue Charles III qui vont être réaménagés en salle de sport pour accueillir les clubs du quartier. Une petite salle hors normes qui reprend les caractéristiques des salles des années 60 : aire d'évolution pour 50% de la surface totale, des vestiaires, des sanitaires et des espaces de stockage pour le reste de la surface disponible. Une programmation centrée uniquement sur la pratique sportive.

La plus importante réhabilitation date de 2003 avec l'ouverture du centre socio-éducatif Paul Friederich dans les locaux des anciennes cuisines de Gentilly. Un centre dédié à l'accueil de la jeunesse et au sport. Au niveau sportif, ce centre renferme un dojo, une salle de boxe et une salle de musculation qui vient compléter l'offre de service des clubs évoluant dans la salle d'arts martiaux ou la salle de boxe.

Ces trois réhabilitations ont donné naissance pour deux projets à des salles spécialisées. On voit ici aussi la volonté de doter Nancy de salles permettant une pratique optimale des sports considérés. L'entraînement sportif et la performance restent au centre de la programmation.

Le résultat : un patrimoine sportif nancéen non centré sur la demande

Alors qu'on a vu la construction de 14 salles neuves en 28 ans, nous ne dénombrerons que 7 nouvelles constructions en 23 ans. Un rythme de construction qui s'est fortement ralenti peut être du fait d'une saturation en équipement sportif même si la demande ne cesse d'augmenter. Si l'on y ajoute les 3 réhabilitations cela porte à 10 le nombre de nouveaux lieux de pratiques en salle. Notons la démolition du gymnase Chopin sur cette même période. Aujourd'hui, le parc sportif nancéen compte 26 gymnases dont 5 bâtiments spécialisés. Nous allons dans cette partie analyser plus finement les caractéristiques de ce parc en insistant sur les nouveautés par rapport à l'analyse de la partie précédente.

Analyse de l'offre actuelle

De nouvelles constructions et réhabilitations sont venues compléter l'offre de la fin des années 80. Des nouveaux lieux de pratique qui ressemblent pour certains aux anciens gymnases mais qui, pour d'autres, permettent la pratique d'autres sports

dans de bonnes conditions : c'est le cas des complexes multisports et des salles spécialisées. Ces nouveaux concepts se développent, à Nancy, à partir des années 90.

La reproduction d'anciens modèles :

Les années 90, période importante dans les évolutions de la société sportive, verra, de façon contradictoire, naître de nouvelles constructions basées sur la reproduction d'anciens modèles architecturaux. A Nancy, c'est le cas des gymnases Cyfflé, Louis Armand, Philippe de Gueldres ou encore des salles Fabio Capello et Nancy thermal. Ces nouvelles constructions ou réhabilitations aux caractéristiques des gymnases des années 70 (grande aire d'évolution, vestiaires) ont deux choses en commun : elles sont toutes, sauf la salle Fabio Capello et Nancy thermal, dédiées principalement au sport scolaire et propriétés soit du syndicat intercommunal scolaire soit du Conseil Régional. Il est possible que l'hypothèse, selon laquelle, le fait que ces constructions ne servent principalement que le sport scolaire, ait suffi à ignorer les évolutions des conceptions « privées » du sport.

Ces gymnases sont construits avec les mêmes caractéristiques que les gymnases plus anciens et ne confèrent donc aucun avantage qualitatif par rapport à ceux-ci. Nous avons, avec ces nouvelles constructions, trois nouveaux gymnases de type B (L. Armand, Cyfflé, De Gueldres) ce qui porte à 10 le nombre de gymnases de cette catégorie à Nancy sur les 20 gymnases présents et une salle hors normes (F.Capello) supplémentaire et la première salle dédiée aux arts martiaux (Dojo Nancy Thermal).

Du fait de leur orientation scolaire, ces nouveaux gymnases de type B viennent, simplement, ajouter des lieux de pratique supplémentaires pour les scolaires et offrent peu de nouveaux créneaux aux pratiquants associatifs. Le cas du gymnase Cyfflé propriété de la région est parlant : sous couvert de convention entre la région et la ville, le service des sports peut mettre à disposition, seulement, quelques créneaux d'entraînement pour les clubs nancéiens.

Ces nouveaux bâtiments sportifs seront donc d'une faible influence sur l'aspect qualitatif mais aussi sur l'aspect qualitatif de l'offre en lieux de pratique pour les utilisateurs hors milieu scolaire. D'autres constructions ou réhabilitations ont, elles,

eu plus d'impact sur le patrimoine sportif nancéen de par leurs caractéristiques innovantes et leur orientation plus équilibrée entre sport scolaire et sport privé.

Les complexes sportifs : naissance de nouveaux modèles

La grande nouveauté de cette vague de constructions et de réhabilitations est l'essor des gymnases aux multiples salles de pratiques : les complexes sportifs.

A Nancy, les plus gros investissements en complexes sportifs ont été accordés pour la construction des gymnases Chopin, Martiny, Mézières et Placieux ainsi que pour la réhabilitation du centre Paul Friederich. Nous allons décrire successivement les caractéristiques principales de ces nouveaux espaces de pratique en insistant sur leurs plus values par rapport aux anciens modèles. Une analyse plus précise de chaque gymnase est faite dans le document : « Équipements sportifs ville de Nancy » présenté en annexe.

Le gymnase Chopin, vient remplacer l'ancien gymnase du même nom, bien que spécialement situé pour recevoir les élèves de l'ensemble d'enseignement éponyme, ce complexe sportif est né d'une volonté municipale. Il se distingue des anciens modèles architecturaux par la multiplicité de ses salles de sports. En effet, il renferme une salle multisports principale de type C (aire d'évolution 40x20) à l'étage. Au rez-de-chaussée on trouve : un dojo, une salle de musculation ainsi qu'une grande salle comprenant un mur d'escalade, un espace multisports hors normes et une petite surface de tatami (dojo annexe). Ce gymnase, plus moderne, est doté aussi d'une salle dédiée aux professeurs d'EPS et aux éducateurs sportifs. Elle est particulièrement grande et offre un cadre de travail agréable pour la préparation des séances par exemple. Ce genre de complexe autorise, en un même lieu et en un même moment, la pratique dans de bonnes conditions de nombreux sports comme les sports collectifs, les arts martiaux et l'escalade indoor. Ce genre d'architecture permet aussi une certaine rationalisation des coûts (gardiennage, vestiaires, douches, énergie). Par contre, ce nouveau complexe ne compense pas la perte de capacité d'accueil en termes de spectateurs. En effet, la nouvelle construction ne permet pas l'accueil de spectateurs.

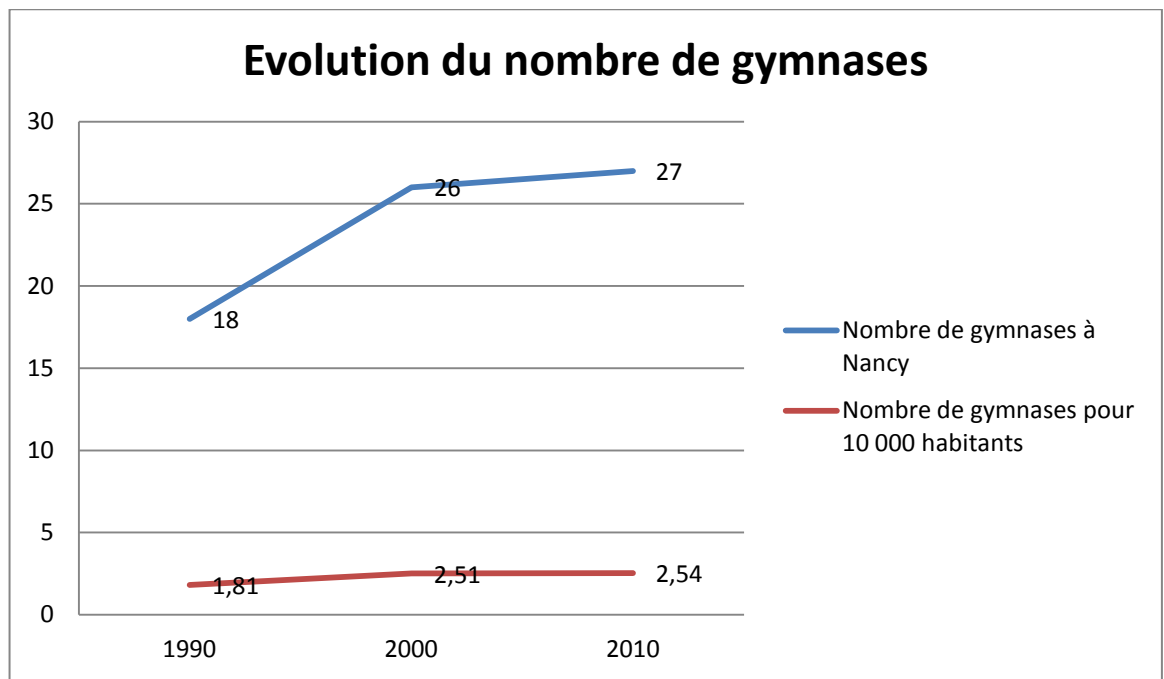
Le gymnase André Martiny vient compléter l'offre sportive dans le quartier des rives de Meurthe jusque là organisée autour d'une très petite et ancienne salle (Leroux) et du gymnase Bazin. A la frontière entre l'ancien modèle des gymnases de type C et le complexe sportif, cette structure présente notamment une grande aire d'évolution, une salle dédiée à l'escalade indoor ainsi qu'un spacieux bureau pour les professeurs et les éducateurs ainsi qu'une infirmerie. Une tribune a été prévue pour permettre l'organisation d'évènements et l'accueil du public.

Le gymnase Mézières, propriété du syndicat intercommunal scolaire, est le premier gymnase à vocation scolaire à intégrer les nouveaux modèles de conception comme le prouve la présence d'une deuxième salle d'activités et un mur d'escalade artificiel en complément de la traditionnelle et principale aire d'évolution (type B). Il faut noter aussi sa complète accessibilité aux personnes en situation de handicaps bien que le complexe soit sur deux niveaux.

Le complexe sportif du Placieux, implanté sur le territoire de Villers-lès-Nancy mais propriété nancéienne confirme cette volonté d'espaces multiples. Cette salle est composée du gymnase principal de type B sans tribunes à l'étage ainsi que d'un dojo au rez-de-chaussée. Par contre, il faut noter l'absence de salle pour les professeurs, image de son orientation plus équilibrée entre sport scolaire et sport associatif.

Le centre socio sportif Paul Friederich, situé sur le plateau de Haye, est le seul complexe sportif à ne pas comprendre de grande aire d'évolution. Il est composé de trois salles spécialisées indépendantes les unes des autres et équipées de leurs propres vestiaires et sanitaires. On y dénombre une salle de boxe, un dojo et une salle de musculation où seuls les membres des associations utilisant le dojo ou la salle de boxe ont un droit d'accès. Enfin, ce centre a la particularité de proposer à ces utilisateurs une salle de réunion et un bureau associatif pour chaque association. On voit ici que le côté sportif est important mais que l'aspect gestion administrative des associations a aussi été pris en compte dans la conception du centre. Une première dans la programmation des ensembles ou salles de sport à Nancy.

Analyse quantitative :



On a une faible augmentation du nombre de lieux de pratiques depuis 1990 et surtout depuis 2000 alors que la population augmente régulièrement de 0,5% par an entre 1990 et 1999 puis de 0,3% par an depuis 1999 (source INSEE).

Aujourd'hui, nous avons une moyenne de 2,54 gymnases pour 10000 habitants à Nancy, une valeur proche de la moyenne nationale qui est de 2,66 (source Ministère des Sports, RES).

Analyse qualitative :

C'est dans le genre de gymnase que les évolutions sont les plus marquantes. On passe des gymnases classiques aux complexes multi activités. Le nombre de gymnase de type B reste majoritaire mais l'évolution du nombre de gymnases de type C a été importante, avec une augmentation de 100%.

De plus, depuis la fin des années 80, le nombre de salles spécialisées à plus que doublé si l'on y intègre les trois espaces spécifiques du centre socio-sportif Paul Friederich (dojo, salle de musculation, salle de boxe), les deux dojos des complexes Chopin et du Placieux ainsi que les deux salles d'escalades fermées des complexes Martiny et Chopin.

Évolution du nombre de gymnases par type et capacité d'accueil.

Types de gymnase	Nombre de gymnases à la fin des années 80	Nombre de gymnases aujourd'hui	Évolution	Nombre de gymnase pouvant accueillir du public à la fin des années 80	Nombre de gymnase pouvant accueillir du public aujourd'hui	Évolution
Spécialisés (espaces spécifiques des complexes non intégrés)	3	5	+2	0	0	0
Type A	4	5	+1	0	0	0
Type B	8	11	+3	2	2	0
Type C	3	6	-1+4	3	3	-1+1

D'un point de vue global les lieux d'entraînement indoor sont plutôt bien répartis sur le territoire. On notera toujours l'impossibilité de pratiquer le handball dans des conditions respectant les normes fédérales sur le haut de la ville de par l'absence de

gymnase municipale de type C. Cependant, un bon maillage territorial en équipements de type B permet aux nancéiens de pratiquer dans n'importe quel quartier tous les autres sports collectifs de salle (seul le handball nécessite gymnase de type C).



Figure 8 : Répartition géographique selon le type de gymnase

Une analyse plus précise des genres de gymnases spécialisés est à mener pour comprendre plus finement les enjeux d'une telle répartition géographique de ces équipements sur le territoire. Nous dénombrons sur Nancy la présence de dojos, de salles de gymnastiques, de murs d'escalades artificiels, d'une salle spécialisée pour le tennis de table et d'une salle d'armes. Ces lieux sont-ils pour autant bien répartis au niveau de la commune ?

La pratique de l'escalade indoor s'est démocratisée sur le territoire avec pas moins de 5 murs artificiels dans les Gymnases Chopin, Martiny, Provençal, Mézières et le

Lorrain. Une répartition géographique intéressante tant pour le monde associatif que pour les scolaires voulant pratiquer.



Figure 9 : Répartition actuelle des lieux de pratique de l'escalade indoor à Nancy

Au niveau des salles d'arts martiaux : aucune n'était présente en 1990. Il fallu attendre la réhabilitation des anciens locaux de l'OMS à Thermal pour voir le premier dojo à Nancy. Par la suite trois autres dojo (sans compter la petite surface annexe du gymnase Chopin) ont été construits dans les gymnases Chopin et du Placieux ainsi qu'au sein du centre socio-sportif Paul Friederich. La répartition géographique de ces lieux d'entraînement n'est pas homogène sur le territoire nancéen, trois des quatre dojos étant regroupés dans les quartiers voisins de Thermal et Haussonville. Le centre ville et les quartiers entre Meurthe et canal restent dépourvus de salle d'arts martiaux. Le secteur privé, notamment la MJC Lillebonne, a su profiter de la situation en ouvrant son dojo en plein cœur de la vieille ville.

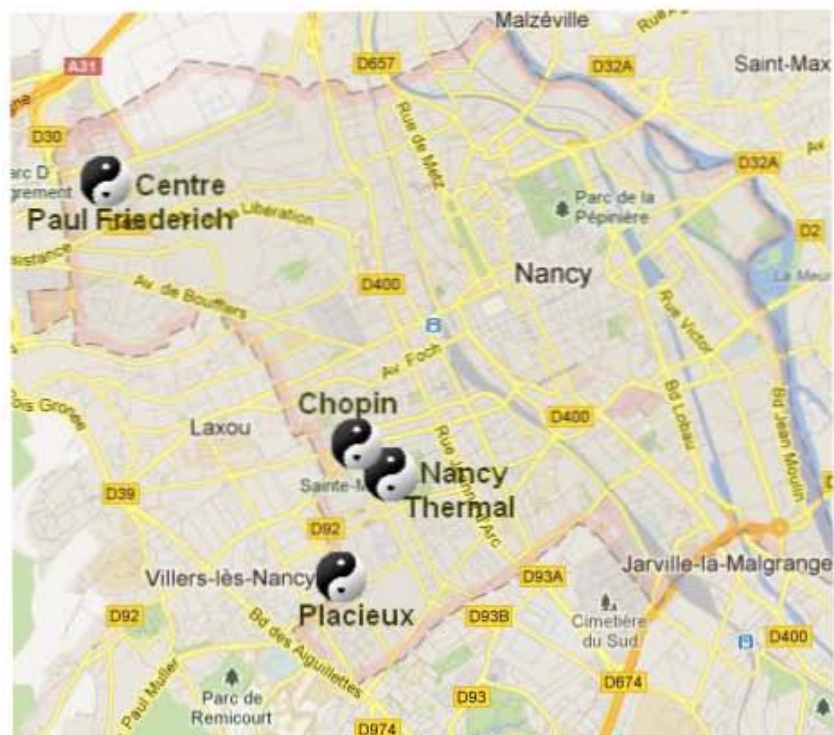


Figure 10 : Répartition actuelle des salles d'arts martiaux à Nancy

La salle d'armes présente dans les locaux du gymnase Raymond Poincaré a été modernisée et repensée dans en 2003 lors de la rénovation complète du gymnase. On est passé de trois pistes d'escrimes à six en y intégrant une technologie de pointe pour visualiser les touches.

Cependant, le nombre de salles pouvant accueillir des compétitions départementales et régionales avec un public conséquent n'a pas été augmenté au contraire. On a toujours trois salles de type C pouvant accueillir du public et deux salles de type B. L'ancienne salle Chopin qui pouvait accueillir 500 spectateurs a été remplacée par un complexe ne pouvant en accueillir aucun. La construction du gymnase André Martiny n'a pas comblé cette perte de capacité d'accueil en totalité de par son plus faible nombre de places dédiées au public : environ 250 places.

Une offre inadaptée aux enjeux actuels

Il est maintenant possible de comparer l'évolution de la société sportive traitée dans cette partie avec les politiques d'aménagement en infrastructures sportives menées parallèlement.

Comme nous avons pu le constater dans l'analyse de l'offre en lieux de pratique aujourd'hui, la chose remarquable depuis les années 90 est la continuité dans la volonté de construction. Cette continuité a permis à la Ville de Nancy de se doter d'un patrimoine à la hauteur du nombre de ses habitants. L'augmentation du nombre de pratiquants a pu être captée par ces nouveaux équipements. Cependant la nature et le mode de gestion de ces équipements, globalement centrés sur la pratique sportive encadrée et la recherche de la performance, n'a pas vraiment répondu aux motivations de ces nouveaux sportifs.

En ce qui concerne la conception des bâtiments, toutes les nouvelles salles construites ou réhabilitées l'ont été dans un but de réponse à une demande sportive mais sans se soucier du genre de la demande. Cette demande n'est plus la même d'un point de vue de sa composition. Dans la société actuelle, que l'on peut qualifier d'hédoniste, le nouvel engouement pour le sport ne s'explique pas par une volonté accrue de dépassement de soi ou de recherche de performance mais plutôt par la recherche d'un équilibre physique et psychique, par la recherche du bien être et du plaisir. Hors les gymnases d'aujourd'hui ne répondent pas vraiment à ces objectifs même si l'émergence des complexes sportifs favorise une certaine mixité sociale induite par le lien qui existe entre appartenance sociale et choix de l'activité physique. Les gymnases et salles spécialisées, bien que plus fonctionnels et plus performants d'un point de vue sportif, restent froids et peu accueillants. Prenons l'exemple des vestiaires et des douches collectives présents dans la majorité des salles aujourd'hui. Ces caractéristiques ne répondent en aucun cas à l'exigence en matière d'hygiène et de pudeur des nouveaux pratiquants. Dans une société de plus en plus individualiste, les vestiaires et les douches individuelles deviennent incontournables. De plus, la recherche de convivialité est une des motivations principales dans la pratique d'une activité physique, les gymnases actuels ne

permettent pas cette convivialité. Aucun gymnase récemment construits ne renferme un lieu de vie ou un lieu de convivialité mise à par la surface d'évolution... Bien que cette convivialité puisse être atteinte pendant la pratique, il ne faut pas oublier le côté convivial des échanges avant et après l'activité physique. Enfin, les gymnases n'ont pas non plus été pensés pour un public sénior à la recherche d'une activité physique dans le but du maintien ou de l'amélioration de leur état de santé. Les matériaux et normes utilisés dans la conception des salles, répondant principalement à une exigence de performance sportive, ne conviennent pas à ce public plus âgé pratiquant différemment. C'est notamment le cas des revêtements de sol parfois traumatisants et du choix de la température des gymnases souvent trop froide pour des pratiques dites « calmes ». Ces conditions ne permettent pas d'atteindre des objectifs de santé dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, les salles les plus adaptées aux pratiques d'entretien séniors seraient, selon certains éducateurs, les salles d'arts martiaux par la présence d'un sol non traumatisant en cas de chute, favorisant le travail proprioceptif et l'équilibre.

Au niveau de la gestion des équipements sportifs, et notamment de l'accessibilité à ces gymnases, seules les associations sportives ou le sport scolaire peuvent accéder à ces lieux de pratiques. Hors l'on sait, aujourd'hui, que la majorité des sportifs souhaitent pratiquer et pratiquent de façon désorganisée du point de vue structurel (hors cadre associatif). Un nouveau mode de gestion des accès aux salles et gymnases sportifs moins contraignant et plus souple pourrait être envisagé.

En conclusion, il n'est plus concevable aujourd'hui de penser un équipement uniquement conforme à des normes fédérales en vue de l'accueil de compétitions locales. Ce genre de lieux de pratique ne répondra pas à toutes les autres finalités que peuvent être l'entraînement, le sport-loisir, le sport-santé ou l'EPS. En effet ce genre d'installation encore majoritaire à Nancy aujourd'hui présentes des carences et ne permettent pas de façon optimale :

- l'entraînement en vue de performances de bon niveau (une salle d'arts martiaux n'est pas un cadre idéal pour optimiser la préparation physique générale des athlètes),

- l'initiation sportive (un terrain de 40m x 20m est disproportionné pour la découverte du handball par des enfants de 5 ans)
- le sport-santé (les sols sont souvent traumatisants pour ces nouveaux sportifs, notamment les plus « fragiles »)
- le sport-loisir (l'absence de lieux de convivialité et la rigidité des modalités d'accès)

L'adaptation d'une installation sportive désuète aux exigences actuelles : le cas du gymnase Henri Bazin

Après avoir compris comment on est passé d'une offre et d'une demande en parfait adéquation dans les années 70/80 à une situation de complet déséquilibre aujourd'hui, nous devons nous poser la question du rééquilibrage. La situation actuelle demande un réel investissement de la collectivité pour répondre aux nouvelles exigences des utilisateurs. Les solutions sont : soit la construction de nouvelles salles soit la rénovation et la modernisation de l'existant. Dans un contexte économique contraint la seconde solution peut s'avérer intéressante pour les maitres d'œuvres. Dans cette partie pratique nous allons prendre cette solution et allons tenter de recalibrer un équipement sportif nancéien désuet, le gymnase Henri Bazin, sur la demande actuelle. Pour cela, nous allons dans un premier temps nous plonger dans l'environnement de l'équipement puis nous allons établir un diagnostic complet du gymnase pour enfin pouvoir apporter des pistes concrètes de rééquilibrage entre offre et demande actuelle. Le choix du gymnase Henri Bazin pour cette application pratique se justifie par son ancienneté (construction en 1981), sa localisation dans un quartier en pleine mutation ces dernières années et enfin, par l'existence d'un projet municipal de rénovation de cet équipement.

Analyse de l'environnement

Dans cette partie, nous allons définir sa zone d'influence puis en étudier plus finement le cœur. Cette analyse nous permettra de faire un état des lieux de son environnement concurrentiel et de sa zone de chalandise

Zone d'influence du Gymnase Henri Bazin

Le gymnase Henri Bazin est situé au nord du quartier des Rives de Meurthe, à la frontière du quartier Trois Maisons. Construit en 1981 au 47 de la rue Henri Bazin, axe reliant aujourd'hui Saint Max au centre ville de Nancy. Sa situation géographique centrale entre à l'ouest le centre ville, à l'est Saint Max au nord le quartier Trois Maisons et au sud le quartier des rives de Meurthe lui offre une importante zone de chalandise. Cependant, certaines frontières que l'on pourrait qualifier d'administratives, de naturelles et de concurrentielles réduisent fortement cette zone d'influence. Bien que directement relié au centre ville, la présence du canal (frontière semi-naturelle) réduit fortement son influence à l'ouest, à l'est la frontière administrative et naturelle formée par la Meurthe avec la ville de Saint Max ne permet pas une extension facile de sa zone de chalandise sur la commune voisine. Au nord, c'est la présence de nombreux équipements sportifs plus accueillants, notamment le gymnase Jacquet, qui limite l'extension de son influence sur le quartier Trois Maisons et enfin, au sud la présence du gymnase André Martiny ne lui permet pas d'étendre largement sa zone de chalandise.

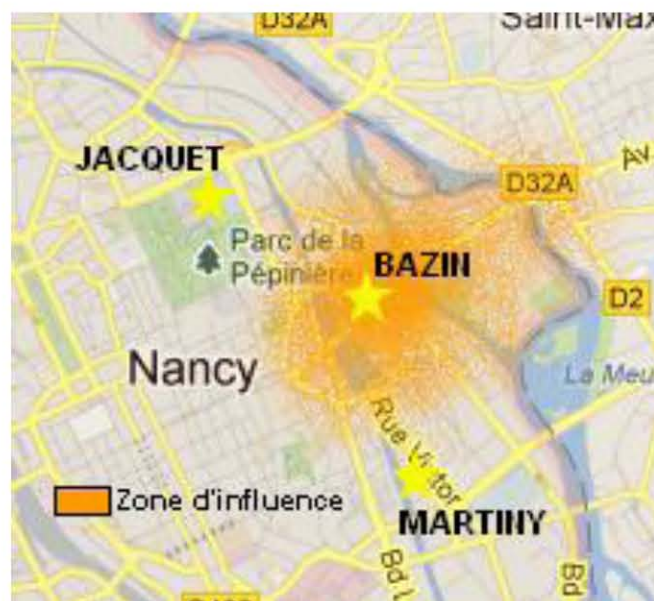


Figure 11 : Zone d'influence du gymnase Henri Bazin

On voit sur cette carte que la zone d'influence du gymnase est principalement située sur le quartier des Rives de Meurthe en débordant légèrement sur le quartier Trois

Maisons. Cet équipement sportif, destiné à une pratique de loisir, est une salle de proximité à l'échelle du quartier. Nous allons donc étudier plus finement le cœur de cette zone de chalandise qu'est le nord du quartier des Rives de Meurthe

Le contexte sociodémographique du quartier des rives de Meurthe : historique, état des lieux et perspectives

Historique du quartier :

Le quartier Meurthe-Canal naît à partir de la construction du canal de la Marne au Rhin entre 1838 et 1852.

Ce quartier s'industrialise rapidement après l'ouverture du canal mais aussi au moment de l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et de la Moselle. Bon nombre d'industriels alsaciens et mosellans voient en ce quartier un nouvel espoir. Les entreprises qui s'y installent sont majoritairement de grosses industries ou des plateformes de logistique qui trouvent à proximité du canal et de la gare Saint Georges de la place pour leurs activités. Après la fin de la seconde guerre mondiale, la zone Marcel Brot voit le jour. Cette vaste zone d'activité installée au sud du quartier est composée principalement de hangars métalliques va attirer et développer l'habitat dans la zone la plus centrale du quartier. Des immeubles de trois ou quatre étages construits par des investisseurs privés mais aussi des cités ouvrières construites près des grands moulins, de Fruhinsholz et de Daum, les grands employeurs de l'époque. L'habitat reste minoritaire par rapport aux activités, il est imbriqué de façon anarchique entre ces dernières. Ce quartier gardera cette composition pendant plus d'un siècle ; cette hétérogénéité participera à son déclin dans les années 1970.

En effet, le quartier subit un important déclin démographique à partir des années 1960 pour cinq raisons principales que sont l'imbrication des zones d'habitat et d'activité, la multiplication des inondations (1911, 1947,...), la crise industrielle des années 60, la saturation du quartier (nuisances, pollutions) et enfin, des difficultés d'accès routier à la zone. Ce déclin démographique amorcé en 1960 concerne tant les

industriels que les riverains ce qui transforme le paysage urbain du quartier. Le développement des friches industrielles et le dépeuplement du quartier le rendent de moins en moins attractif.



source : Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle

Figure 12 : La partie sud de Meurthe-Canal dans les années 60

Entre la Meurthe au fond et le canal, au premier plan, sont juxtaposés, dans la plus grande anarchie, activités de stockage, activités industrielles, habitat, espaces de loisirs, le tout scarifié par la voie ferrée et ses embranchements.

Il faudra attendre 1983 et une nouvelle inondation pour que les pouvoirs publics pensent à l'idée d'un renouveau urbain.

Il est important de noter que le gymnase Henri Bazin a été construit en pleine période de déclin du quartier et avant la prise de conscience des autorités compétentes.

Le quartier aujourd'hui :

La situation actuelle du quartier est fortement due au projet de rénovation à long terme entrepris à partir de 1983. Ce processus est toujours en cours.

Le projet de réhabilitation du quartier a pu être mené après la validation de trois conditions principales : la maîtrise de la Meurthe, la maîtrise du foncier et enfin, l'amélioration de l'accès routier. Les gros travaux concernant la maîtrise de la Meurthe commencent en 1986 et ne se termineront qu'en 1982 avec comme point central la transformation des jardins et de la zone gravière de la Méchelle en un vaste plan d'eau censé absorber les éventuelles crues. En 1993, la création d'une ZAC Stanislas Meurthe, rebaptisée Rives de Meurthe en 2003 permettra une maîtrise publique du foncier et enfin le désenclavement du quartier est réalisé grâce à la construction de ponts et à la mise en fonction de la ligne de tramway.

Le quartier est enfin prêt au renouveau. Un projet urbain qui s'articule autour de cinq axes (photo ci-après) :

- La place importante à l'habitat résidentiel : maintien des zones résidentielles existantes (1a) mais surtout construction de nouvelles résidences (1b) de haut standing en plein cœur de la ZAC des Rives de Meurthe. Une politique de l'habitat qui engendre une augmentation massive de population. Sur les 4000 habitants supplémentaires de la ville de Nancy entre 1990 et 1999, 3400 sont captés par le quartier Rives de Meurthe.
- L'installation de nouvelles activités du secteur tertiaire avec l'arrivée des grandes écoles, de certains services du CHU et de nombreuses activités du secteur marchand.
- Le maintien d'un caractère industriel : le maintien des plus grosses usines sur la zone assure des retombées économiques au territoire. On note le maintien des plus grosses usines du XIXème siècle tel que Nordon (3a), les Grands Moulins et la Cristallerie Daum (3b) et l'arrivée d'entreprises plus récentes comme Olitec (fabricant de modem) ou encore l'imprimerie Bialec (3c)
- La conservation des héritages avec la mise en valeur de certains éléments remarquables du patrimoine industriel encore présent sur le site.

- L'ouverture de la ville vers l'eau illustrée par la naissance des ports de plaisance (5a), des jardins d'eau (5b) près de l'école d'architecture et l'aménagement de pistes cyclables et d'un espace nautique sur les berges de la Meurthe au niveau de l'étang de la Méchelle.

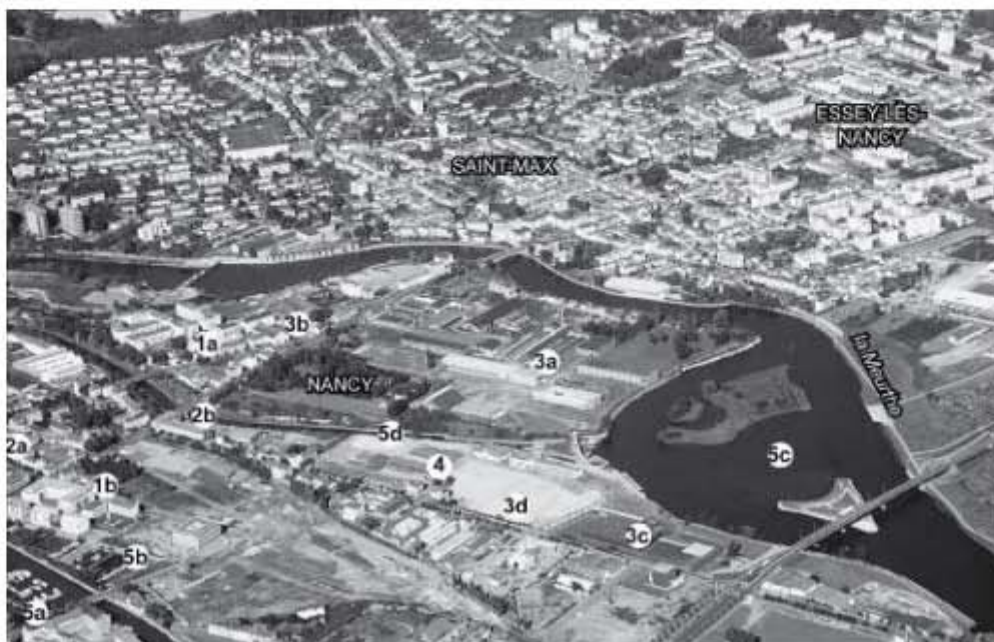


Figure 13 : La partie centrale de Meurthe-Canal (ZAC Rives de Meurthe) en 2002

Au-delà des friches requalifiées et en attente, en 2002 les cinq axes du renouveau urbain du quartier sont déjà visibles : résidentiel, tertiaire, industriel, patrimoniale et nautique

Pour résumer, on peut affirmer qu'aujourd'hui, le quartier des Rives de Meurthe présente une activité économique importante avec la présence de nombreuses grosses entreprises tertiaires et industrielles. L'habitat présent est principalement composé d'appartements de haut standing destinés à des familles appartenant à des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures. La démographie du quartier a explosé depuis les années 1990.

Si l'on analyse plus précisément le cœur de la zone d'influence du gymnase Bazin, on constate la présence comme dans tout le quartier d'activités tertiaires et industrielles, d'habitat de haut standing mais aussi de nombreux établissements d'enseignement supérieur comme l'École Nationale Supérieure en Génie des

Systèmes Industriels, l'École Européenne d'Ingénieur en Génie des Matériaux et l'École Nationale Supérieure d'Architecture.

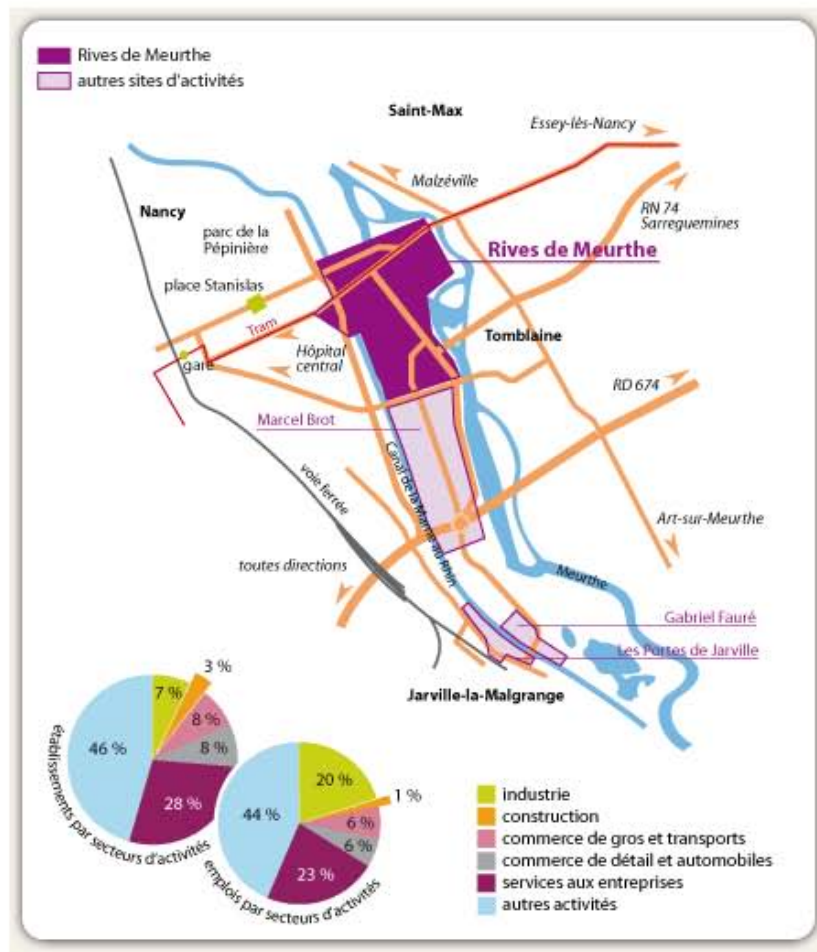


Figure 14 : Plan et caractéristiques du quartier des Rives de Meurthe (source ADUAN)

Perspectives :

Dans l'avenir, le quartier veut affirmer son renouveau et s'imposer comme un site exceptionnel où il y fait bon vivre et travailler. Cette nouvelle petite ville regroupera des activités économiques, un pôle universitaire, des espaces culturels et de loisirs, un vaste espace d'habitat, un pôle santé et des espaces publics de qualité.

Au niveau des espaces de loisirs le quartier est plutôt riche d'activités nautiques mais reste relativement mal desservi en gymnases avec la présence des seules salles André Martiny et Henri Bazin. Le projet de construction du gymnase Louis Merklen a

été abandonné par le Grand Nancy en même temps que la réalisation du gymnase Martiny.

Afin de coller à cette image de renouveau urbain et de quartier récent, la ville projette de rénover le vieillissant gymnase Henri Bazin.

L'environnement sportif : pratiques sportives porteuses et concurrence

Le gymnase Henri Bazin est situé dans le quartier des Rives de Meurthe. Ce quartier est, comme tous les territoires, porteur d'un marché sportif. Cet environnement sportif suit les tendances nationales mais présente aussi des spécificités. Nous allons étudier ces deux caractéristiques en rappelant les grands points des tendances nationales détaillées dans la partie précédente et en analysant plus précisément les spécificités locales comme les activités physiques et sportives porteuses selon les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans le quartier ou encore la concurrence sportive présente sur ce territoire.

Rappel des grandes tendances nationales au niveau sportif :

- Développement du sport-santé et du sport-sénior : les activités d'entretiens sont et seront très porteuses dans les années à venir.
- Une préférence pour les activités physiques et sportives individuelles : l'individualisation de la société moderne profite aux sports individuels
- Le plaisir et le bien être au centre des motivations des nouveaux sportifs
- La recherche de liberté, le besoin d'autodétermination et d'appropriation de soi en termes de gestion de son activité physique
- Le maintien d'un socle solide d'amateurs de sports dits « anciens »

Lien entre milieu social et choix de la pratique sportive, des spécificités locales :

De nombreuses études montrent que le niveau d'étude, la catégorie socioprofessionnelle ou encore le niveau de vie sont autant de facteurs conditionnant le taux de pratique et le choix des activités physiques et sportives. C'est le cas de l'étude « La pratique sportive en France, reflet du milieu social » menée par Lara Muller et publiée 2006 par la mission statistique du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Selon l'étude, le taux de pratique augmente avec le niveau de diplôme et le niveau de vie. De plus, plus les diplômes et les niveaux de vie sont élevés moins les écarts entre les hommes et les femmes, en matière de pratique sportive, sont importants. Les étudiants, les cadres et les professions intermédiaires sont les plus sportifs avec un taux de pratique proche de 90%. En comparaison, les ouvriers et employés ont un taux de pratique de 80%.

En ce qui concerne le choix de la pratique sportive, les sports collectifs, les sports de combat et les sports de glisse (roller, hockey, skate) sont l'apanage des moins de 30 ans. Un constat qui s'explique sûrement du fait de l'assimilation des sports collectifs et des sports de combats à la compétition et de la dangerosité des sports de glisse. Les activités sportives attirant le plus la population sénior (plus de 50 ans) sont le vélo, la natation, la pétanque, la randonnée pédestre et la gymnastique. Ces pratiques sportives ne sont pourtant pas l'exclusivité de cette population, et séduisent aussi les plus jeunes : elles sont qualifiées de pratiques de masse.

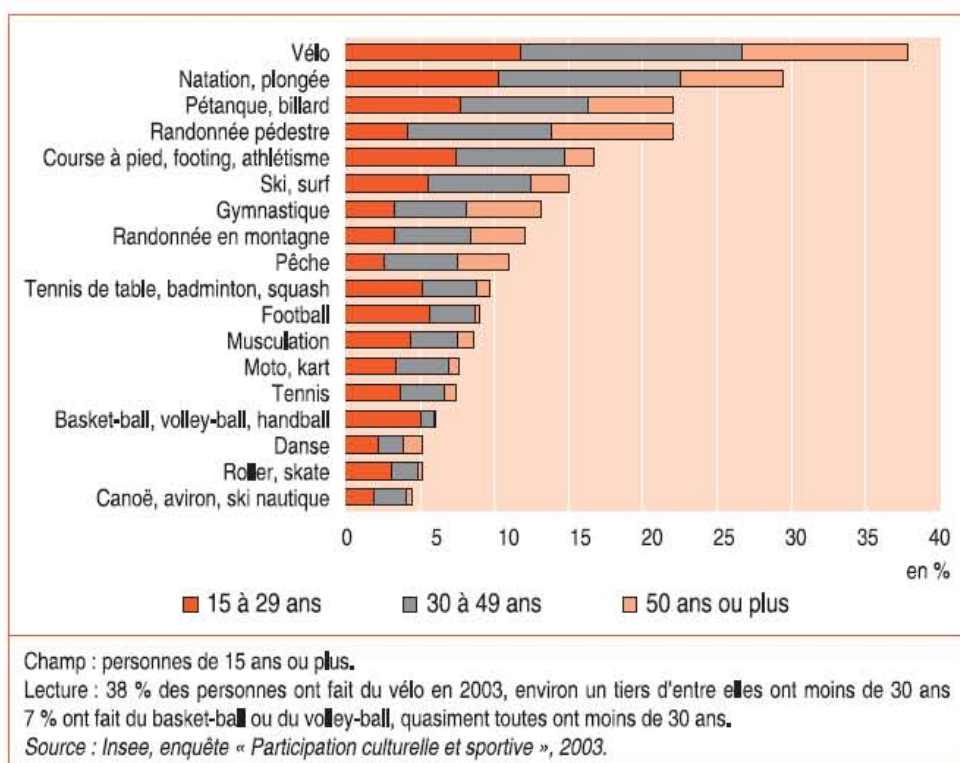


Figure 15 : Taux de pratique des activités physiques ou sportives et part des pratiquants selon l'âge

Ces sports dits de masses sont les plus présents dans la population mais leur taux de pratique varie selon le niveau de vie. En effet, plus le niveau de vie est élevé plus le taux de pratique est important, en effet 29% des personnes au niveau de vie le plus faible (1^{er} quartile) font du vélo contre 47% des personnes ayant le niveau de vie le plus élevé (4^{ème} quartile). Il en est de même pour les sports moins populaires comme la gymnastique qui n'est quasiment pas pratiquée par les personnes au niveau de vie le plus faible (taux de pratique entre 5 et 9%) alors que 20% des personnes au niveau de vie le plus élevé pratique ce genre d'activités physiques. Certaines disciplines comme les sports collectifs et les sports de combat sont aussi répandues quel que soit le niveau de vie.

Taux de pratique	Niveau de vie			
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
45 à 50 %				vélo
40 à 44 %				natation, plongée
35 à 39 %		vélo		
30 à 34 %			natation, plongée	randonnée pédestre
25 à 29 %	vélo	natation, plongée	pétanque, billard	ski, surf
20 à 24 %	natation, plongée	pétanque, billard	randonnée pédestre	
15 à 19 %	pétanque, billard	randonnée pédestre	course à pied, footing, athlétisme, ski, surf, randonnée en montagne, gymnastique	pétanque, billard, course à pied, footing, athlétisme
10 à 14 %	course à pied, footing, athlétisme, randonnée pédestre, pêche, football	course à pied, footing, athlétisme, ski, surf, pêche, gymnastique	pêche, musculation, tennis de table, badminton, squash	gymnastique, randonnée en montagne
5 à 9 %	gymnastique, musculation, tennis de table, badminton, squash, basket-ball, volley-ball, handball, ski, surf, randonnée en montagne, tennis, moto, kart, automobile, danse, roller, skate	football, randonnée en montagne, tennis de table, badminton, squash, moto, kart, automobile, musculation, tennis, basket-ball, volley-ball, handball	football, moto, kart, automobile, tennis, basket-ball, volley-ball, handball, danse	tennis de table, badminton, squash, tennis, pêche, musculation, moto, kart
Champ : personnes de 15 ans ou plus. Lecture : 29 % des personnes au niveau de vie le plus faible (1 ^{er} quartile) font du vélo contre 47 % des personnes au niveau de vie le plus élevé. Source : Insee, enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.				

Figure 16 : Les activités physiques et sportives les plus pratiquées selon le niveau de vie

Cette étude va nous permettre de ressortir les activités physiques sensées être les plus porteuses selon les caractéristiques sociales des personnes animant la zone d'influence du quartier des Rives de Meurthe (habitants, travailleurs, étudiants).

Le manque de données précises, spécifiques au quartier des rives de Meurthe ne nous permet pas de définir avec précision les activités les plus porteuses en fonction de la population présente mais les données générales que nous avons quant à la composition du quartier peuvent nous permettre de faire ressortir des préférences théoriques que nous devons tout de même relativiser.

Le cœur de zone est composé, comme nous l'avons vu plus haut, de zones d'activités tertiaires et industrielles, d'habitat de haut standing, et d'établissements d'enseignement. Il ne faut pas oublier que des zones d'habitat plus anciennes subsistent notamment dans le quartier Trois Maisons et que quelques résidences universitaires jouxtent l'établissement d'enseignements. On peut imaginer une population jeune (par rapport à la moyenne), plutôt active, avec des revenus moyens

voir légèrement supérieur pour les cadres exerçant dans les activités tertiaires ou habitant dans les appartements de standing.

Les activités sensées être porteuses pour ce genre de public sont, si l'on prend en compte uniquement le lien entre catégories socioprofessionnelles (CSP) et choix de la pratique : les sports collectifs, les sports fun comme le skate ou le roller sont forts prisés par les jeunes et les activités d'entretien appréciées des personnes au niveau de vie moyen ou supérieur notamment le vélo, la marche et la gymnastique.

Étude de la concurrence :

La concurrence sportive directe pour le gymnase Henri Bazin est principalement matérialisée par le gymnase André Martiny situé à proximité du multiplexe cinématographique en plein cœur des Rives de Meurthe, par les activités proposées par la MJC Bazin dans ses locaux situés à côté du gymnase et plus modestement par la salle Leroux située au sein de l'école primaire Saint Georges, rue Guilbert de Pixérécourt. D'autres lieux de pratique sportive sont présents à proximité (pas forcément dans le quartier des Rives de Meurthe) mais ne sont pas des concurrents directs au gymnase Martiny comme les stades Victor (football) et Matter (rugby), le skate parc Oberlin, le stade de tir à l'arc Convard ou encore le boulodrome couvert Mac Mahon.



Figure 17 : Localisation des gymnases Henri Bazin et André Martiny

Le récent gymnase André Martiny, distant de 1 km, propose un accueil plus chaleureux et de meilleure qualité que la salle Henri Bazin. Les sports pratiqués dans les murs du complexe de type C André Martiny sont les suivants : badminton, basketball, escalade, handball et volleyball. L'équipement est totalement accessible aux personnes en situation de handicap (une petite mise aux normes et à prévoir au niveau des douches collectives) et permet l'accueil de 250 spectateurs.

La MJC propose dans ses locaux de nombreuses séances de gymnastique d'entretien et de danse cependant, la salle d'activités n'est pas une salle de sport et n'est donc pas adaptée. Il n'y a ni douche, ni vestiaire.

La salle Roger Leroux accueille principalement des activités tennis de table et de danses du monde.

En résumé, autour de la salle Henri Bazin des équipements permettent de pratiquer dans de bonnes conditions la pétanque (intérieur et extérieur), le roller (intérieur et extérieur), le skate (intérieur et extérieur), le tir à l'arc (extérieur), l'escalade (intérieur), le badminton, le basketball, le handball, le volleyball, la gymnastique d'entretien et la danse.

Diagnostic de l'équipement sportif et de son utilisation

Après avoir étudié l'environnement du gymnase nous allons analyser l'équipement. Le gymnase Henri Bazin est un ERP de type X, de 5^{ème} catégorie. Au niveau sportif, c'est un équipement de catégorie B. Nous verrons successivement dans cette partie son accessibilité, ses caractéristiques techniques, l'offre sportive proposée à ses utilisateurs et enfin le projet de rénovation actuellement en réflexion.

L'accessibilité

Le gymnase Henri Bazin est situé au 49 rue Henri Bazin à Nancy à l'extrême nord du quartier des Rives de Meurthe.



Figure 18 : Localisation du gymnase Henri Bazin

Il est facilement accessible en transport personnel, en transport en commun ou en mode de transports doux. Les aménagements routiers des années 90 ont permis un désenclavement du quartier et donc une accessibilité facilitée pour le gymnase en venant du centre ville ou de Saint Max. De plus, un grand parking est mis à disposition des utilisateurs devant la salle. Au niveau des transports en commun, deux arrêts sont assez proches pour ne pas rejeter cette possibilité de mobilité : l'arrêt de tram Saint Georges ligne T1 situé à 280 mètres et l'arrêt de tram Cristalleries de la même ligne distant de 400 mètres. Enfin, la topographie du quartier (absence de dénivelé), l'aménagement de la rue et la présence d'arceaux à vélos devant le gymnase permettent un accès à vélo simple et sécurisé.

Le bâtiment

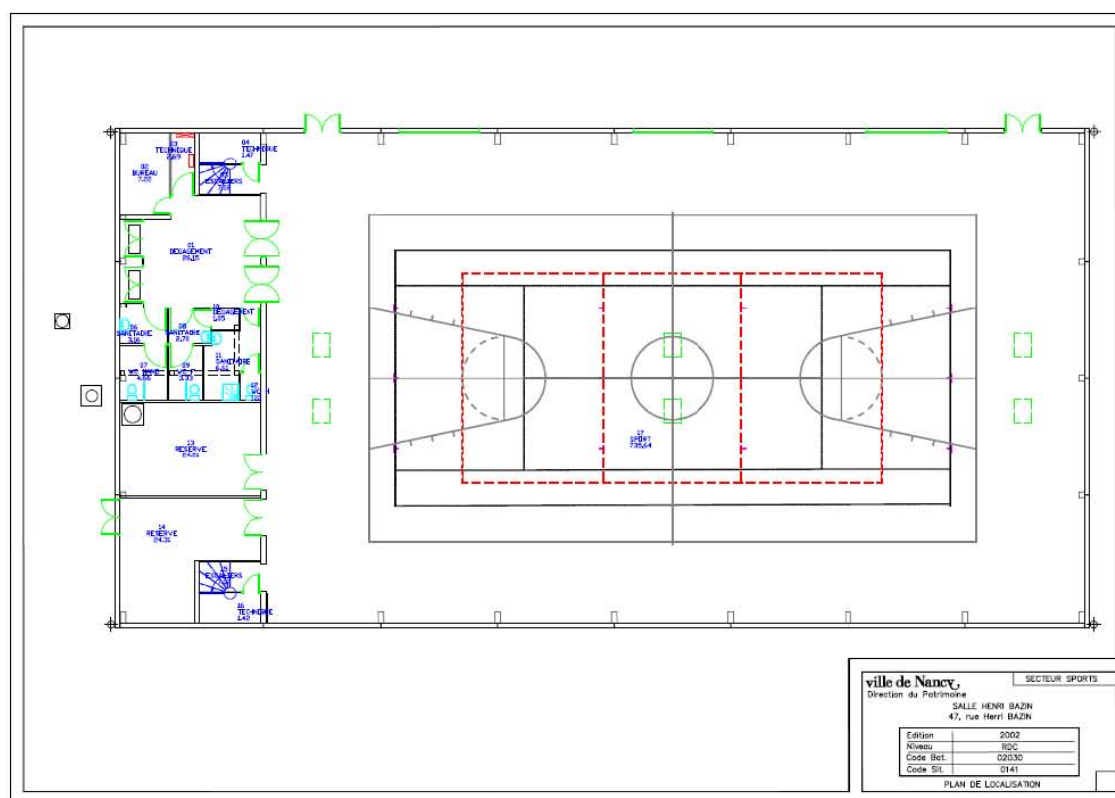
Construit en 1981 et rénové en 1997 après un incendie, le gymnase Bazin est une construction de type traditionnelle.



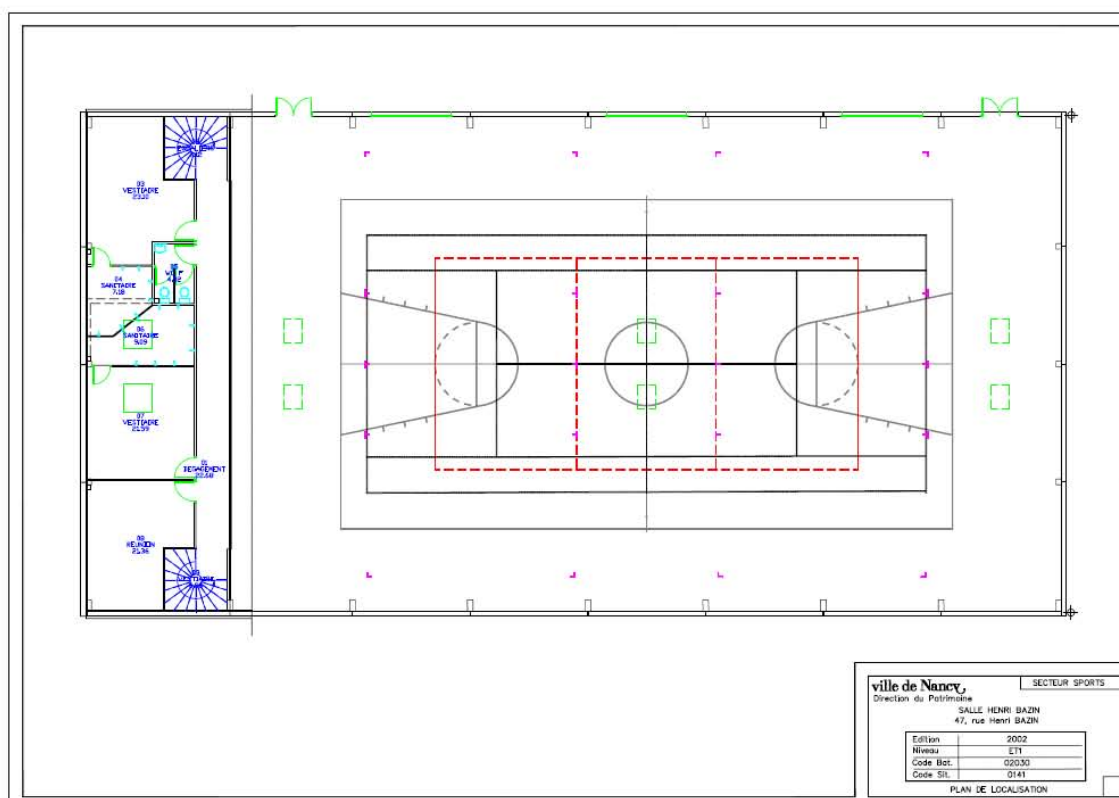
Configuration du gymnase :

Le gymnase est composé d'une salle dévolution d'environ 750 m² (aire de jeux 30x20), d'une salle de réunions et de deux vestiaires à l'étage avec douches collectives d'environ 45 m² chacun desservis par deux escaliers d'une unité de passage. Les sanitaires se trouvent au rez-de-chaussée avec des WC handicapés non conformes. Deux locaux de stockage de matériel d'environ 24 m² chacun, d'un petit bureau et d'une loge gardien.

Plan du rez-de-chaussée du Gymnase Henri Bazin



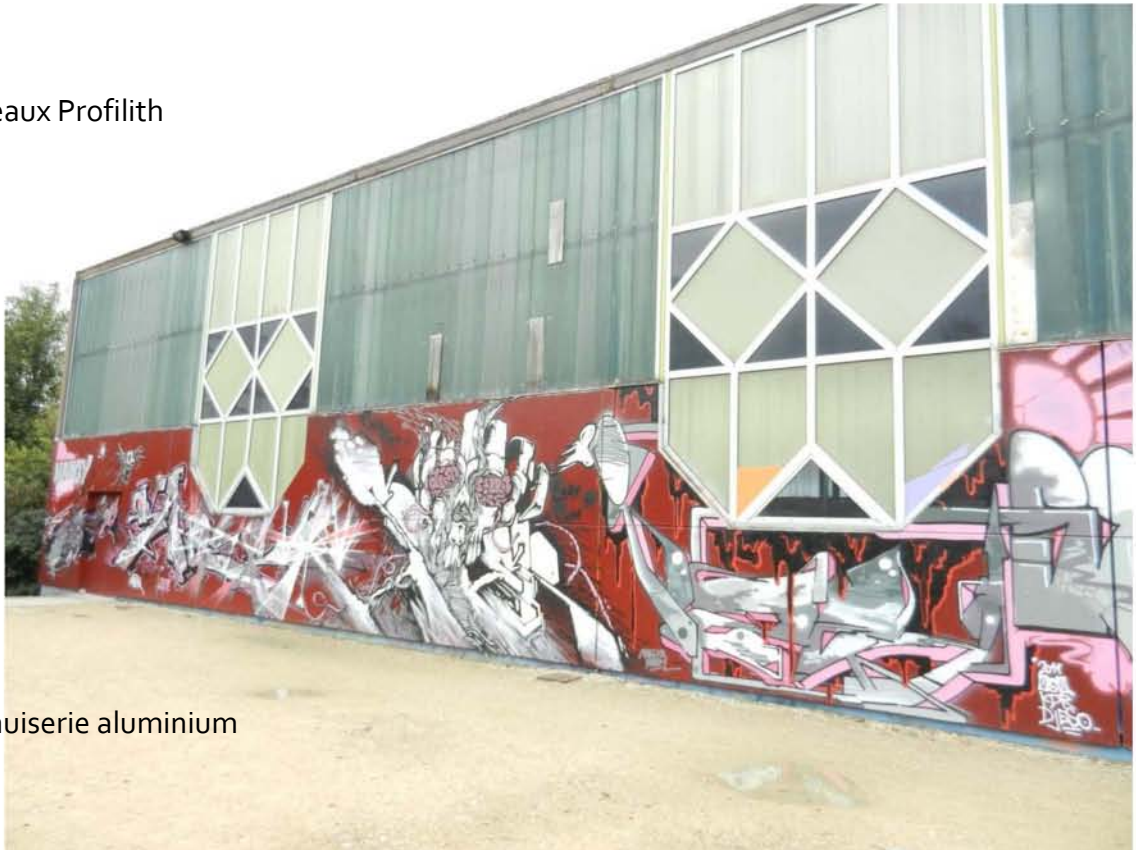
Plan du premier étage du gymnase Henri Bazin



Matériaux :

Ce gymnase est composé d'une structure en béton (mur et charpente). La couverture est en bac acier simple peau non isolé et les menuiseries extérieures sont de type métallique à simple vitrage. Des panneaux de verre Profilith complètent les façades.

Panneaux Profilith



Menuiserie aluminium

Le revêtement de sol, quant à lui, est en enrobé :



Bilan thermique :

La salle principale est chauffée à l'aide de radian à gaz fixés sur la charpente béton, des radiateurs à eau raccordés à une chaudière murale sont installés dans le reste du bâtiment.

Le bilan thermique de l'installation met en évidence d'importantes déperditions de chaleur liées aux matériaux utilisés pour la couverture (bardage métallique simple peau) et les façades (parement béton non isolé et panneaux Profilith).



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Le gymnase n'est pas adapté aux personnes en situation de handicap. Les WC handicapés ne répondent pas aux normes et l'accès aux vestiaires par des escaliers ne permet pas une conformité de l'équipement en l'état.

Le projet de rénovation actuel

Le projet de rénovation actuellement en réflexion a pour objectifs principaux l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Pour cela, différents travaux sont prévus :

- La rénovation des menuiseries extérieures par la mise en œuvre de châssis métallique à rupture de pont thermique et vitrage isolant deux faces
- La réfection du sol en enrobé
- La mise en conformité des sanitaires handicapés existants
- La mise en conformité des portes intérieures et extérieures vis-à-vis de la réglementation accessibilité
- L'isolation du bâtiment (murs et plafond)
- La création d'un ascenseur pour desservir les vestiaires (emplacement à définir)

Le coût estimé en novembre 2011 par le service du patrimoine de l'ensemble de ces travaux s'élève à 460 000 € TTC.

L'offre sportive et son public : l'avis des utilisateurs

Cet équipement sportif, voué à la pratique sportive de loisirs, permet de par son revêtement, le marquage au sol et le matériel sportif qu'il contient la pratique du basketball, du roller, du skate, du tir à l'arc, du volleyball et de diverses activités de loisirs.

Cet équipement est principalement utilisé par le groupe scolaire Saint Georges, la MJC Bazin, la 1^{ère} compagnie de tir à l'arc de Nancy et le Roller Hockey Club de Nancy. Le groupe scolaire et les associations universitaires pratiquent diverses activités de loisir (sport collectifs, jeux divers), la MJC Bazin utilise cet équipement uniquement pour leurs sections de roller tout comme le Roller Hockey Club de Nancy

mais aussi le Skate. D'après le planning du gymnase 40h sont destinées à l'utilisation scolaire et universitaire, 23h par semaine sont consacrées au Roller ou au Skate et 12h au Tir à l'arc.

Nous avons recueilli les avis des utilisateurs sur le gymnase et ses possibilités de rénovation. Les personnes que nous avons choisi d'interroger sont les utilisateurs les plus réguliers du gymnase à savoir : les éducateurs sportifs de la ville (pour les écoles), le directeur de la MJC Bazin, un responsable du Roller Hockey Club de Nancy et un responsable du club de tir à l'arc. Nous allons ici reprendre les parties les plus pertinentes de ces entretiens.

Remi G, directeur de la MJC BAZIN :

- Quelles sont les principales activités sportives proposées par votre structure ? Où sont elles pratiquées ?

« Nous proposons principalement de l'initiation aux sports de roulement comme le skate ou le roller et de séances de gymnastique d'entretiens. Tous les sports de roulement se pratiquent dans le gymnase Henri Bazin, la gym quant à elle est proposée dans les locaux de la MJC qui ne sont pas adaptés au sport »

- Sont-elles porteuses et comment les voyez-vous évoluer à l'avenir ?

« Les activités connaissent des hauts et des bas aujourd'hui elles sont stables et les séances sont très fournies. Nous pensons même ouvrir d'autres séances pour les prochaines saisons. »

- Que pensez-vous du gymnase Henri Bazin aujourd'hui ? Rencontrez-vous des difficultés avec cet équipement sportif ?

« La vétusté du gymnase est la première chose qui me vient à l'esprit cependant son sol en enrobé nous permet de pratiquer toutes nos activités de sport de roulement, c'est un avantage bien que le revêtement soit fortement abimé. Le problème principal réside dans le fait qu'il n'est pas adapté à la pratique gymnique et nous ne pouvons donc pas l'utiliser pour nos activités sportives d'entretien. »

- Vous devez être au courant du projet de rénovation porté par la municipalité pour ce gymnase, qu'en pensez-vous ?

« Il est important de le rénover et de le rendre accessible à tous, mais j'espère que sa réfection prendra en considération les sports de roulement qui y sont pratiqués. Je veux dire par là que j'espère que le changement de revêtement de sol ne nous empêchera pas de continuer nos séances qui sont très prisées. Mais cela ne résout pas notre problème quant aux activités de gymnastique et de danse. »

Lionel F, éducateur sportif de la ville en charge des séances sportives de l'école Saint Georges :

- Quelles sont les principales activités sportives proposées aux enfants des écoles ?

« On fait pratiquer aux enfants le badminton, le hockey, tous les jeux de ballons et les jeux d'opposition. Dans les jeux de ballons on ne parle pas de sports normalisés comme le handball ou le basketball, cela reste une initiation et en ce qui concerne les jeux d'opposition on les pratique sur des tapis de gymnastique et cela tend vers du judo »

- Que pensez-vous du gymnase Henri Bazin aujourd'hui ? Est-il adapté à votre utilisation ?

« Mise à part la vétusté et les rénovations d'ordre technique qui sont à entreprendre rapidement, le gymnase est plus ou moins adapté aux activités que je propose »

- Vous devez être au courant du projet de rénovation porté par la municipalité pour ce gymnase, qu'en pensez-vous ?

« Oui je connais globalement le projet de rénovation, cela répondra aux problèmes d'isolation et de vétusté. Au niveau sportif la réfection du sol est importante et pour la sécurité des plus jeunes un revêtement en enrobé n'est pas l'idéal, une surface plus souple conviendrait mieux. »

Denis D, responsable du Roller Hockey Club de Nancy :

- Quelles sont les principales activités sportives proposées par votre structure ?

« Le roller-hockey, à partir de 8 ans jusqu'à 99 ans ... »

- Sont-elles porteuses et comment les voyez-vous évoluer à l'avenir ?

« L'effectif junior-senior est de l'ordre de 20 à 25 joueurs, celui des jeunes est actuellement, hélas, inférieur à 10. Nous espérons bien (et c'est une volonté....) accroître l'effectif des jeunes à 15 ou 20 dans un très proche avenir, l'effectif des jeunes étant notre priorité. »

- Que pensez-vous du gymnase Henri Bazin aujourd'hui ? Rencontrez-vous des difficultés avec cet équipement sportif ?

« La salle Bazin est adaptée à notre discipline sportive, notamment par la nature de son sol "dur et roulant" (ciment); nous l'utilisons depuis 13 années.

Cependant, la rénovation n'agrandira pas ses dimensions, celles-ci sont trop petites, environ 32m x 17m, puisque l'aire de jeu réglementaire en compétition est comprise entre 40m x 20m et 60m x 30m.

Quant aux "problèmes rencontrés", les voici :

Piliers saillants : danger d'accident avéré et entrave pour le jeu du roller-hockey. Les piliers de structure de la salle Bazin sont saillants sur l'aire de jeu; ils représentent un danger réel par percussion lors des séances d'entraînement (ces percussions des piliers par nos joueurs restent limitées en nombre et n'ont jamais eu de conséquences corporelles graves mais le risque demeure bien réel). La solution serait de les "noyer" en posant une balustrade (en bois) sur toute la longueur de la salle.

D'autre part, ces piliers constituent chacun un obstacle à la trajectoire du palet puisque le roller-hockey se joue sur une aire de jeu ceinte, à l'identique du hockey sur glace, où les murs de la salle Bazin ont pour fonction celle de la balustrade de la patinoire de glace. D'ailleurs, l'aire de jeu officielle du roller-hockey - appe-

lée aussi patinoire - est rigoureusement identique à celle d'une patinoire de glace (ceinte par une balustrade).

- local technique trop petit : la salle Bazin est aussi utilisée par des clubs de "skateboard" dont le matériel (tremplin, etc...) est très volumineux ; en ce qui concerne notre matériel stocké dans ce local, il se compose de 2 cages de but assez volumineuses aussi que nous stockons jusqu'à maintenant avec difficulté; la solution serait soit de construire un local annexe, ou alors de modifier l'ouverture des portes du local : ouverture vers l'extérieur du local.»

- Vous devez être au courant du projet de rénovation porté par la municipalité pour ce gymnase, qu'en pensez-vous ?

«Les problèmes d'isolation sont effectivement importants (perméabilité à l'eau et à l'air). De plus, j'espère que la réfection du sol ne changera pas sa "dureté" actuelle, qui est idéale pour la glisse des rollers mais aussi celle du palet de hockey et que l'ennoyage des piliers sera pensé et effectué.

Aménagement d'une salle de vestiaire supplémentaire : cette salle existe actuellement et est située au-dessus du local technique; elle est certes de petite dimension, mais serait suffisante et adaptée à nos quelques sportives féminines qui pourraient ainsi l'utiliser. Cela nécessiterait de l'aménager avec bancs et porte-manteaux et pourquoi pas une douche. »

Jean-Louis Dupont, responsable de la 1^{ère} compagnie de tir à l'arc de Nancy :

- Quelles sont les principales activités sportives proposées par votre structure ? Où sont elles pratiqués ?

« Nous ne pratiquons que le tir à l'arc.»

- Sont-elles porteuses et comment les voyez-vous évoluer à l'avenir ?

« Les effectifs sont stables depuis quelques années, la pratique en salle est très porteuse.»

- Que pensez-vous du gymnase Henri Bazin aujourd'hui ? Rencontrez-vous des difficultés avec cet équipement sportif ?

« Le gymnase est bien adapté à notre sport puisque elle est équipée d'un mur de tir fixe. Les plus gros soucis concerne l'état général du bâtiment et notamment le caractère bruyant de celui-ci qui ne permet pas une concentration optimale »

- Vous devez être au courant du projet de rénovation porté par la municipalité pour ce gymnase, qu'en pensez-vous ?

« La seule chose très importante pour nous est de garder le mur de tir fixe. »

Problèmes relevés

Dans cette partie, nous allons mettre en évidence les carences et les incohérences de l'offre sportive au niveau du quartier. Puis, nous verrons en quoi le gymnase Henri Bazin est inadapté aux enjeux de développement durable et aux réajustements sportifs proposés.

Sur l'offre sportive du quartier

Dans ce quartier qu'est le cœur de la zone de chalandise du gymnase Henri Bazin, on note la présence de salles plus récentes permettant la pratique de sports collectifs dans de meilleures conditions, la présence du skate parc Oberlin permettant aussi la pratique du roller et du skate en intérieur, l'impossibilité de pratiquer la gymnastique d'entretien dans des conditions correctes et enfin l'absence de lieu de pratique des arts martiaux.

En effet, tous les sports collectifs sont praticables sur le secteur avec la présence de deux gymnases de type C que sont les salles André Martiny et Maurice Jacquet. Il n'est pas indispensable pour le gymnase Bazin d'offrir, comme c'est le cas actuellement, un troisième lieu de pratique de sports collectifs qui, de part sa taille, n'est pas adapté à la pratique de tous les sports collectifs dans les normes fédérales. De plus cet équipement est avant tout une salle de proximité où l'initiation et la pratique de loisir doit être centrale. Les activités proposées aux scolaires sont,

d'après les éducateurs de la ville, loin des sports collectifs aux normes fédérales et ne nécessitent souvent pas de surface d'évolution si vaste.

On pourrait, par facilité, assimiler le skate parc Oberlin à une structure concurrençant l'offre du gymnase Bazin au niveau de la pratique du roller et du Skate. Or, il est important de comprendre les différences entre ces deux lieux de pratique. Le skate parc propose un lieu de pratique libre alors que la pratique au sein de la salle Henri Bazin se fait au sein de cours d'initiation et de perfectionnement encadrés par des éducateurs brevetés. Les objectifs de ces deux équipements sont différents et complémentaires.

En ce qui concerne les activités d'entretien praticable en salle, comme la gymnastique, le secteur des rives de Meurthe ne propose qu'un lieu de pratique au sein des locaux de la MJC Bazin : des locaux non sportifs, sans douche, ni vestiaire. Un constat important quand on sait que ces activités sont et seront très porteuses à l'avenir. Le directeur de la MJC rencontré dans le cadre de la concertation avec les utilisateurs du gymnase nous confirme l'intérêt actuel pour les pratiques d'entretien et l'urgence de bénéficier de locaux adaptés à ces pratiques.

Enfin, les arts martiaux ne sont pas proposés du tout à la population du secteur. En effet les premiers lieux de pratique de ces activités se trouvent dans des structures privées telles que la salle du Punch Nancy rue de Phalsbourg et le dojo de la MJC Lillebonne en vieille ville. Ces lieux sont situés à environ 10 min de voiture du gymnase Henri Bazin.

Sur l'équipement

D'un point de vue technique, le diagnostic initial de l'équipement met en évidence une vétusté générale du gymnase caractérisé par :

- des déperditions de chaleurs importantes,
- un revêtement sportif en enrobé très dégradé où les travaux de reprise ne résistent pas dans le temps

- des châssis en aluminium perméables à l'eau et à l'air
- des panneaux Profilith fortement dégradés
- une non-conformité vis-à-vis de la réglementation handicapée

Ce gymnase n'est donc pas en accord avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

D'un point de vue sportif, l'aire d'évolution n'est parfaitement adaptée à aucune activité pratiquée au sein du gymnase aujourd'hui. En effet, l'état du sol et les angles saillant des murs le rendent dangereux. L'absence de balustrade de protection ne permet pas de jouer au roller hockey en toute sécurité. De plus, la superficie de la salle et la hauteur sous plafond est trop importante et pas adaptée à l'initiation pour des jeunes enfants. A contrario, la salle n'est pas aux normes pour la pratique de tous les sports collectifs, elle est notamment trop petite pour le handball. Enfin, en ce qui concerne le tir à l'arc, l'absence de filet de sécurité derrière les cibles rend le pas de tir dangereux et ne protège pas les murs des impacts des flèches. Il est important aussi de noter que les températures requises pour pratiquer sont différentes d'un sport à l'autre ; il n'est pas difficile de comprendre qu'une température supérieure est nécessaire pour une séance de baby gym que pour l'entraînement adulte du Roller Hockey Club de Nancy. Aujourd'hui, la température de la salle est difficilement maitrisable car fortement dépendante de la température extérieure du fait de la mauvaise isolation de l'équipement.

Au niveau de l'accueil des utilisateurs, le gymnase n'est plus adapté aux exigences des sportifs actuels. L'absence de douches individuelles peut être un facteur de désertion, l'absence de lieux de convivialité et le caractère traumatisant des matériaux utilisés (enrobé pour le sol) ne sont pas, non plus, des points positifs pour des sportifs de plus en plus préoccupés par leur bien être.

En ce qui concernant l'accueil des accompagnants, aujourd'hui rien n'est prévu pour eux. Il n'existe aucun lieu où patienter. Il n'est pas possible, non plus, de regarder les activités se déroulant dans la salle.

Enfin au niveau de la gestion de l'équipement. L'accès n'est autorisé qu'aux associations et écoles ayant fait leur demande lors de la réunion de répartition des créneaux horaires pour la saison. La salle est ouverte le matin par le gardien, certaines associations disposent des clefs. Une surveillance humaine de l'équipement toute la journée se révélerait être inutile et trop coûteuse pour la collectivité. Ce genre d'organisation, qui se trouve être le modèle de quasiment tous les modes de gestion des équipements sportifs, ne laisse aucune place au sport non organisé fait de sportifs voulant pratiquer quand et comme ils le souhaitent sans adhérer à une structure associative.

Pistes de rééquilibrage

On voit clairement que le projet municipal actuel se limite à une mise aux normes et une rénovation de l'existant sans réflexion sur la configuration et la structure générale de l'équipement. Comme le souligne André Mallet dans son ouvrage *Piscines publiques et de collectivités*, la rénovation « plus qu'une remise en état, se doit être l'occasion, pour le maître d'ouvrage, de doter sa ville d'un équipement performant pour les prochaines décennies ». En effet, à quoi bon remettre un équipement dans l'état qui était le sien trente ou quarante ans auparavant si la fonction qui lui était assigné à cette époque ne correspond plus aux attentes de la population d'aujourd'hui ?

Dans cette partie, nous allons apporter des solutions afin de recalibrer au mieux l'offre que peut proposer le gymnase Bazin sur la demande actuelle. Pour cela, nous allons successivement élaborer des propositions de rééquilibrage portant sur l'offre sportive du quartier puis sur le bâtiment et enfin sur sa mise en vie.

Sur l'offre sportive du quartier

En ce qui concerne l'offre sportive, au regard des conclusions de l'étude concurrentielle et des activités porteuses sur le territoire et afin de rééquilibrer l'offre sportive sur le quartier, il serait intéressant de développer les lieux de pratique d'activités physiques d'entretien, de pratique des arts martiaux tout en maintenant l'initiation encadrée du roller et du skate, la découverte des activités physiques et sportives pour les scolaires et en rationalisant les lieux de pratiques des sports collectifs institutionnalisés. Notre réflexion portant sur le gymnase Henri Bazin, il paraît difficile, aujourd'hui d'allier toutes ces pratiques en un même lieu tant ces activités demandent des aménagements spécifiques. Un arbitrage doit être fait de façon objective.

Ce gymnase devra en priorité maintenir les activités porteuses existantes et fortement présentes aujourd'hui tels que le sport scolaire, les sports de glisse urbaine (roller, skate, roller hockey), le tir à l'arc et les activités physiques d'entretiens. Aujourd'hui, seule la gymnastique d'entretien ne se pratique pas dans la salle Bazin. Les principaux enjeux de cette nouvelle répartition des activités au sein du quartier, en ce qui concerne ce gymnase, seront de :

- Conserver sa capacité à accueillir les groupes scolaires du quartier et donc permettre de façon optimale la pratique de l'éducation physique et sportive.
- Rester adapté et d'améliorer les conditions d'initiation au Roller, au Skate et au Roller Hockey
- Maintenir un lieu de pratique couvert pour le tir à l'arc sur Nancy.
- Accueillir dans des conditions optimales les activités physiques d'entretien présentes qui ne cessent de se développer (sport-santé)

Enfin, la possibilité de pratiquer les arts martiaux complèterait de façon optimale l'offre sportive du quartier. Avant d'imaginer relever ses enjeux un gros travail sur le bâti doit être entrepris.

Sur l'équipement

En relation avec les résultats de l'étude de l'offre sportive, le diagnostic de l'équipement et les attentes des utilisateurs nous allons proposer trois possibilités de rénovation aux coûts différents. La première solution répondra principalement aux problèmes techniques du gymnase (accessibilité, isolation, revêtement). Dans ce cas, il ne sera pas question de redistribuer les pratiques sportives sur le quartier mais uniquement d'améliorer la pratique des activités déjà existantes au sein du gymnase. La seconde solution reprend la base de la première en prenant en compte la redistribution de l'offre sportive sur le quartier en offrant la possibilité de pratiquer d'autres sports dans le gymnase. Enfin, la troisième possibilité sera quasiment identique à la seconde avec un arbitrage différent en ce qui concerne les nouveaux sports praticables.

1^{ère} solution :

Cette première solution comme nous l'avons dit plus haut répondra principalement aux problèmes techniques de l'équipement. C'est donc plus une remise en état qu'une réelle adaptation. Nous profiterons quand même de l'investissement consenti pour améliorer les conditions d'exercice des activités physiques présentes actuellement au sein du gymnase.

Cette solution reprend essentiellement le projet de rénovation actuellement porté par la municipalité et détaillé auparavant. Ces travaux de remise en état comprennent la mise aux normes d'accessibilité de l'équipement, l'isolation du bâtiment et le changement du revêtement sportif. Pour ne pas se limiter à un retour de l'équipement dans sa configuration de 1981, ce projet devrait être complété par un aménagement sportif de la salle pour permettre la pratique du Roller Hockey, du skate et du tir à l'arc dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Ces

aménagements sportifs concernent le revêtement et les balustrades nécessaires à la pratique du roller hockey.

➤ Le choix du revêtement sportif :

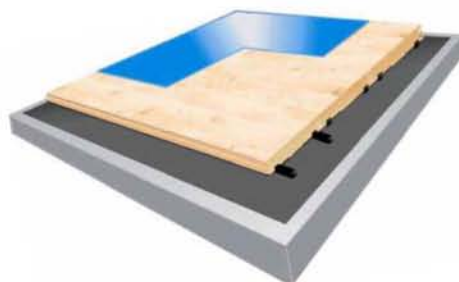
Le sol en enrobé ne répond à aucune exigence sportive, il est dur et traumatisant. Cependant, il s'avère résistant à la pratique régulière des sports de roulement. Il faut donc trouver un revêtement alliant souplesse et résistance afin de permettre aussi bien l'initiation sportive pour les scolaires que la pratique régulière du roller ou du skate des clubs. Le développement du roller hockey en France a poussé les entreprises à s'intéresser de plus en plus à ce marché. Nous trouvons aujourd'hui toute une gamme de matériel sportif spécialement pensé pour ces activités et les revêtements de sol en font partie. Ces revêtements nouvelle génération permettent la pratique de toutes les activités sportives de salle comme les sports collectifs tout en étant spécialement pensés pour être résistant à la pratique régulière des sports de roulement (roller, skate, handisport). Selon la fédération française de tir à l'arc, le sol du pas de tir n'est pas spécifique mais ne doit pas être glissant. Après un entretien avec un archer, il s'avère tout de même important de protéger le revêtement sportif autour des cibles lors des séances afin d'éviter toute détérioration due aux flèches qui tombent de la cible.

Exemple de revêtements de sol adaptés spécialement aux sports de roulement et polyvalents:

- Tarkett Multiflex M (parquet)



- Pulastic Boflex 1000 (parquet + résine coulée)



- Gerflor Taraflex System Endurance (taraflex)



Le tracé au sol devra faire apparaître les terrains de basket, de volley, de roller hockey ainsi que les repères de distance pour le tir à l'arc.

➤ Sécurité des pratiquants et protection de l'équipement : les balustrades

En ce qui concerne la pratique du roller hockey, l'absence de balustrades ne permet pas une pratique en toute sécurité. Un investissement dans des balustrades amovibles ou fixes disposées à 5 cm des murs assurera une non-détérioration de ces derniers, la disparition des angles dangereux et n'empêche en rien la pratique des autres activités physiques. D'après les préconisations de la fédération française de roller sports, un filet doit aussi être tendu au dessus de toute la balustrade derrière les buts afin de conserver le palet dans l'aire d'évolution. Ce filet complètera la

protection des murs contre les différents impacts dus à la pratique du roller hockey et du tir à l'arc.



Figure 19 : exemple de gymnase avec balustrades

De nombreux prestataires proposent ce genre de matériel, le coût est d'environ 25000 euros TTC. Il faut savoir que, malgré ces aménagements, la salle ne pourra pas accueillir des matchs de roller hockey de haut niveau du fait de l'impossibilité d'accueillir des spectateurs et de la taille non réglementaire de l'aire d'évolution.

➤ Nouvelles exigences des pratiquants :

Pour satisfaire les nouveaux pratiquants, la modification des vestiaires et surtout des douches est importante. L'aménagement des vestiaires peut être fait à moindre coût en ajoutant des casiers de rangement.



Figure 21 : exemple de casiers de rangement

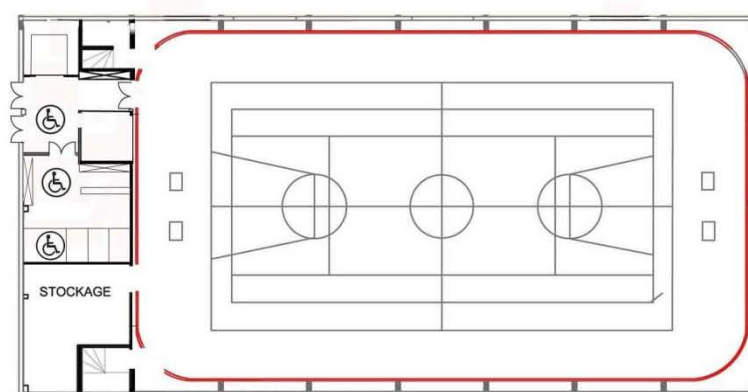


Figure 20 : exemple de douches individuelles

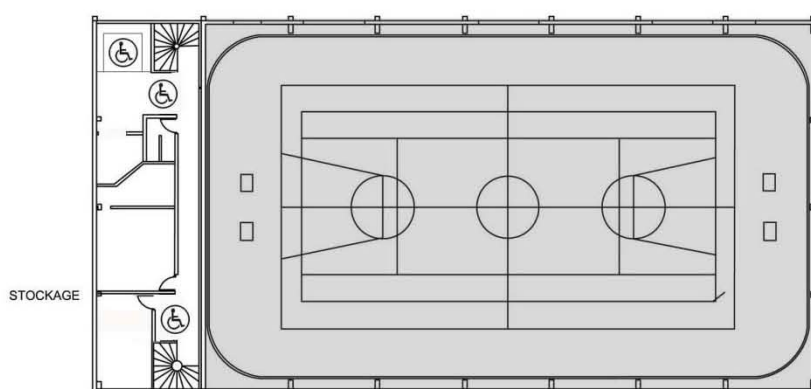
En ce qui concerne les douches, les exigences d'hygiène et la pudeur des nouveaux pratiquants nous orientent vers une généralisation des douches individuelles.

Cette solution, bien que ne rééquilibrant pas réellement l'offre sur la demande, a l'avantage de proposer un lieu de pratique plus adapté aux sports pratiqués et de remettre l'équipement aux normes d'accessibilité et environnementales. Les carences de cette solution se retrouvent dans la configuration du gymnase qui ne présente toujours pas de zone de convivialité, de lieux de pratique des activités d'entretien ou des arts martiaux. De plus, l'aire d'évolution, de part sa surface trop importante, restera inadaptée aux sportifs les plus jeunes ou les plus anciens.

➤ Exemple de plan de salle pour la solution 1 :



PLAN RDC



PLAN ETAGE

Les plans avec la reprise de l'existant sont en annexe 1.

➤ Avantages / Inconvénients de la solution 1 :

Avantages	Inconvénients
Mise aux normes d'accessibilité Sécurisation de l'aire de jeux Amélioration des conditions de pratique des sports présents dans le gymnase Coût (évalué à environ 420 00 euros HT)	Pose d'un ascenseur Aucune adaptation à la demande sportive actuelle Rapport pertinence / coût

En conclusion, on constate que cette solution, certes économiquement intéressante, ne résout en rien le problème du décalage entre les attentes des sportifs et les équipements actuels.

2^{ème} solution :

Pour cette seconde solution, nous reprenons comme base de rénovation la solution 1 que nous allons légèrement modifier et compléter pour recalibrer l'offre au plus près de la demande des nouveaux sportifs.

➤ L'élargissement de l'offre sportive, une salle dédiée aux activités d'entretien

Il est ressorti de notre analyse de l'intérêt des français pour les pratiques d'entretien et du sport-santé. Aujourd'hui aucune salle de sport sur les Rives de Meurthe ne permet de pratiquer ce genre d'activité, c'est pourquoi nous proposons de construire une annexe au gymnase permettant la pratique dans de bonnes conditions de toutes les activités d'entretien. Ce genre de projet est réalisable de par l'espace restant disponible sur la parcelle AS n°521 qu'occupe le gymnase.



Figure 22 : Plan de situation parcelle 521 (source Direction Générale des Finances Publiques)

Cette annexe à la superficie plus modeste (250 m²) sera aussi adaptée à la pratique des activités destinées aux plus jeunes. Véritable solution à la demande en lieux de pratique de la gymnastique, de la danse, cette salle sera rattachée au bâtiment

existant et offrira un lieu de pratique complémentaire à ce qui existe déjà dans le secteur. Elle sera équipée de vestiaires avec douches individuelles et d'un local de stockage au rez-de-chaussée. Au vu de l'orientation de cette salle et de sa proximité avec l'autre aire de jeux, une bonne isolation phonique sera nécessaire pour ne pas déranger la concentration des autres sportifs comme les archers par exemple. Cette réalisation permettra, en plus de ce qu'apporte la solution 1, le développement et le rééquilibrage de l'offre sportive du quartier sur sa demande.



Figure 23 : exemple de salle d'activités danse

➤ L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : le cas de l'ascenseur

Selon la législation un ascenseur est obligatoire dans deux cas :

- Si l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs atteint ou dépasse cinquante personnes.
- Lorsque l'effectif admis aux étages supérieurs ou inférieurs n'atteint pas cinquante personnes et que certaines prestations ne peuvent être offertes au rez-de-chaussée.

Dans le cas du gymnase Henri Bazin, l'étage est composé de trois pièces (une salle de réunion et deux vestiaires) comprenant une issue chacune, ce qui limite leur capacité d'accueil à 19 personnes. L'étage du gymnase permet l'accueil de $3 \times 19 = 57$ personnes d'où l'obligation, dans la 1^{ère} solution, d'équiper le bâtiment d'un ascenseur.

Pour cette seconde solution le fait de créer une salle au rez-de-chaussée avec des vestiaires peut nous permettre de ne pas construire d'ascenseur. Il faudrait pour cela

que l'effectif admis à l'étage soit inférieur à 50 personnes et que les prestations offertes à l'étage le soient aussi au rez-de-chaussée. Pour ramener l'effectif admis à l'étage à moins de 50 personnes, il faut soit condamner la salle de réunion de l'étage ou la transformer en local de stockage. Dans ce cas, comme des locaux de stockage et des vestiaires existeraient au rez-de-chaussée, la construction d'un ascenseur ne serait plus une obligation. Cette solution permet aussi la création d'un espace supplémentaire pour stocker du petit matériel.

➤ Un espace de convivialité :

Cette nouvelle configuration du gymnase et les investissements qui devront être entrepris peuvent nous permettre d'avoir une réflexion générale sur l'ambiance et le confort intérieur de l'équipement. La solution 2 intégrera dans la structure une zone de convivialité où accompagnants et sportifs pourront se détendre. Un lieu multiservice avec distributeurs de nourriture, de boissons, de journaux, accès wifi, téléviseur, jeux vidéo et coin lecture avec fauteuils, canapés et tables basses. Une atmosphère zen propice à l'échange et à la détente. Un espace d'où l'on pourra entrevoir l'activité sportive afin de susciter l'envie de pratiquer. Une véritable mise en vitrine de l'équipement, des activités et des sportifs. Ce genre d'aménagement répond à la dimension de plus en plus forte que prend la recherche de lien social et de convivialité dans la société sportive.



Figure 24 : exemple d'espace détente

➤ Une ambiance chaleureuse :

L'ambiance générale de l'équipement se doit d'être chaleureuse, l'utilisation de couleurs et de matériaux chauds est nécessaire et sera en adéquation avec l'orientation loisir de l'équipement. Les matériaux comme le verre et le métal ou les couleurs froides tels que le gris et le blanc, souvent synonymes de technologie de pointe seront réservés à un équipement destiné à la performance sportive. De plus, afin d'assurer un niveau de confort optimal le chauffage des différents espaces de l'équipement sera programmé en fonction des besoins ce système permet l'adaptation des températures en fonction des pratiques mais aussi des publics et des différents espaces de la salle (aires de jeux, vestiaires, hall d'entrée, zone de convivialité, loge gardien, espaces de stockage...). La luminosité des pièces sera également différente en fonction de leurs attributions (jeux collectifs, vestiaires, espace détente,...).



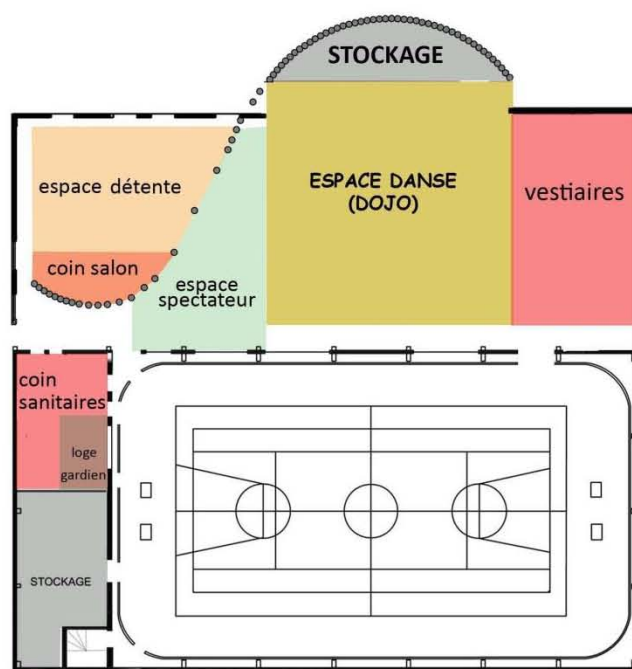
Figure 25 : exemple d'utilisation de couleurs et de matériaux chauds

➤ Avantages / Inconvénients de la solution 2 :

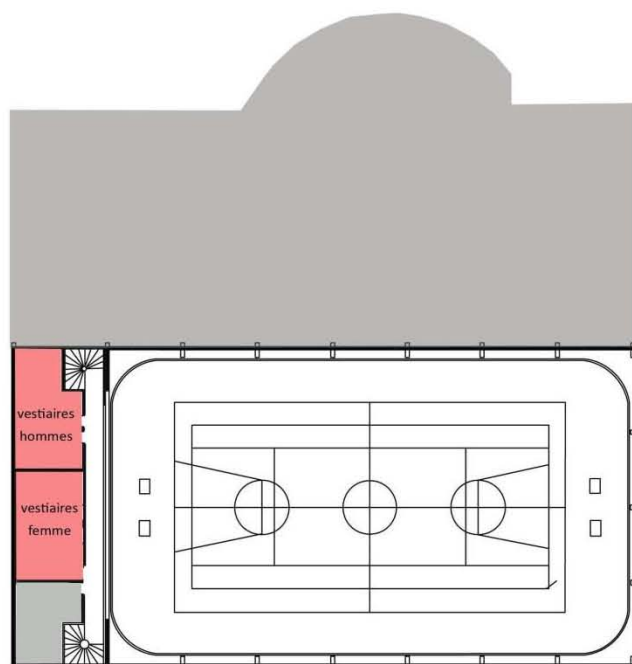
Avantages	Inconvénients
Mise aux normes d'accessibilité Sécurisation de l'aire de jeux Amélioration des conditions de pratique des sports présents dans le gymnase Adaptation à la demande sportive actuelle Amélioration de l'offre sportive du quartier Possibilité de ne pas construire l'ascenseur Rapport pertinence / coût	Pas de nouvelle offre de pratique sportive Coût (évalué à environ 806 000 euros HT)

En conclusion, cette solution bien plus complète permet de recalibrer l'offre sportive du quartier au plus près de la demande en prenant en compte l'existant. Certes l'investissement consenti pour la construction de l'espace annexe n'est pas négligeable mais une économie sera faite par l'absence d'obligation de construction de l'ascenseur. Le détail des coûts estimés par l'architecte est en annexe 3

- Exemple de plan de salle pour la solution 2 :



plan rez-de-chaussée



plan étage 1

3^{ème} solution :

La troisième et dernière hypothèse de modernisation du gymnase Henri Bazin diffère de la seconde par l'attribution de la salle annexe.

➤ L'élargissement de l'offre sportive, une salle d'arts martiaux :

En effet pour cette solution on propose de créer non pas une salle de danse mais un dojo de même surface, environ 200 m2 dont 144 m2 de tatamis fixes. Des vestiaires collectifs avec douches individuelles et un local de stockage viendront compléter cette aire d'évolution.

Au niveau de l'offre sportive et notamment celle des arts martiaux, dont la possibilité de pratique est inexistante sur le bas de la ville, cet équipement permettra :

- De rééquilibrer géographiquement les lieux de pratique fortement concentrés,
- de désengorger les dojos existants,
- d'anticiper la probable fermeture du dojo de Nancy Thermal.



Figure 26 : exemple de dojo (surface d'évolution de 100m2)

Une surface idéale pour la pratique des arts martiaux certes mais pas uniquement. En effet les dojos se révèlent être de bons outils pour beaucoup de disciplines de

gymnastique d'entretien, mais aussi pour les cours d'éveil destinés aux plus petits. En effet, le revêtement non traumatisant et sécurisant pour les utilisateurs en fait un site de pratique idéal pour toutes les activités physiques destinées à un public fragile comme les seniors ou les plus jeunes enfants. Seules certaines danses ne peuvent y être pratiquées du fait de la matière antidérapante des tatamis.



Figure 27 : possibilité de pratique des activités d'entretiens dans un dojo

➤ Exemple de plan de salle pour la solution 3 :

Identique au plan de la solution 2, les différents plans des solutions 2 et 3 sont détaillés en annexe 2.

➤ Avantages / Inconvénients de la solution 3 :

Avantages	Inconvénients
Mise aux normes d'accessibilité Sécurisation de l'aire de jeux Amélioration des conditions de pratique des sports présents dans le gymnase Adaptation à la demande sportive actuelle Amélioration et augmentation de l'offre sportive du quartier Possibilité de ne pas construire l'ascenseur Rapport pertinence / coût Rééquilibrage des lieux de pratique des arts martiaux sur la ville	Coût (évalué à environ 806 000 euros HT)

En conclusion, cette solution, proche de la solution 2, permet aussi de recalibrer l'offre sportive du quartier au plus près de la demande en prenant en compte l'existant mais, offre en plus un nouveau lieu de pratique des arts martiaux sur la ville. L'investissement consenti pour la construction de l'espace annexe, tout comme la solution 2, n'est pas négligeable mais une économie peut aussi être faite par l'absence d'obligation de construction de l'ascenseur. Le détail des coûts estimés par l'architecte est en annexe 3.

De plus il est important de noter qu'une construction neuve de même type demande un investissement d'environ 3 500 000 euros TTC (travaux + honoraires).

La mise en vie de l'équipement

L'équipement sportif ne doit pas être considéré comme un immeuble sans vie. Il est important pour que le projet soit une réussite, d'y mettre de la vie, que les utilisateurs puissent s'approprier les lieux et utiliser leur nouvel outil de façon optimale.

La gestion :

Dans le cadre de l'adaptation des équipements à la demande sportive actuelle cette mise en vie passe par l'accès au bâtiment pour tous les sportifs et pas uniquement pour les membres d'associations. Au moment où la pratique non encadrée se développe, des nouveaux modes de gestion doivent être pensés et organisés.

Dans le cas d'une non-saturation des équipements sportifs dans la ville, l'ouverture aux sportifs non encadrés de créneaux vacants pendant la saison ou de créneaux laissés vacants pendant les vacances scolaires peut être une solution. En effet, les salles de sports sont entretenues, chauffées voir gardiennées quasiment toute l'année même lorsque l'activité est fortement réduite (vacances scolaires). Cette continuité dans la gestion des salles engendre un coût important pour le budget des collectivités. Pourquoi ne pas utiliser ces créneaux vacants pour offrir aux administrés un service sportif d'accès libre ? Il peut être soit gratuit soit payant mais une gestion des réservations est nécessaire. La limite de ce genre de gestion réside dans la responsabilité juridique et dans les règles de concurrence du droit européen. En effet, qui est responsable en cas d'accident ou de dommage causé par un pratiquant non encadré dans une salle municipale en accès libre, quid des certificats médicaux. De plus, selon la loi, le secteur public ne doit pas concurrencer le secteur privé. La présence sur le territoire du Grand Nancy de sociétés tels que le Soccer City de Nancy ou le JorkyBall d'Heillecourt peut limiter les possibilités de location de créneaux vacants aux sportifs non adhérents à une association. La loi ne permet donc pas vraiment aux collectivités d'adapter totalement leurs équipements sportifs et plus particulièrement les gymnases au sport non encadré. Pour contourner cette

législation, certaines collectivités, comme la ville de Bordeaux, ont pris le pari de la délégation de service public. La gestion des équipements sportifs est, dans ce cas, confiée à un partenaire. Cela peut être une solution intéressante pour de grands et coûteux équipements sportifs tels que les grands stades, les piscines, les patinoires, les arénas,... Des créneaux sont ouverts aux sportifs non membres d'associations pour s'essayer aux différentes activités que peuvent offrir les équipements d'un territoire, c'est une façon de capter et de satisfaire ces sportifs en quête d'autonomie dans la pratique.

Nous ne nous attarderons pas plus sur la question de la gestion des équipements sportifs qui est vaste et complexe et mériterait d'être traitée de façon exhaustive dans un travail spécifique tout comme la question du financement des équipements sportifs.

L'appropriation des lieux par les utilisateurs :

La salle de sport doit aussi être perçue comme un outil permettant d'atteindre différents objectifs. Les éducateurs et les dirigeants sont au cœur de la réussite du projet. L'équipement à lui seul ne peut répondre à toutes les attentes actuelles des sportifs, ce sont les utilisateurs qui, en mettant en mouvement tous les outils à leur disposition valoriseront les caractéristiques du bâtiment. C'est pourquoi, il est important de former et d'accompagner les associations à la maîtrise du nouvel équipement. En effet, une connaissance des attentes des nouveaux sportifs et des spécificités de leur nouvel outil peut permettre aux dirigeants associatifs de répondre de façon plus pertinente à la demande, de pérenniser leurs activités et d'exploiter un maximum les nouvelles capacités de la salle de sport.

Conclusion

Aujourd'hui, les gymnases nancéiens, comme la grande majorité des gymnases en France, se trouvent dans un état de vétusté avancé et sont de moins en moins adaptés aux nouvelles formes de pratiques et aux exigences des nouveaux pratiquants. Une situation qui s'explique d'une part, par les fortes évolutions sociétales et sportives et d'autre part, par les politiques de construction sans vision prospective menées par l'État puis par certaines collectivités depuis près de 60 ans.

La rénovation et/ou la modernisation des salles de sport s'imposent désormais comme un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Par manque de moyen ou par facilité, les réajustements se limitent trop souvent à des rénovations techniques sans prendre en compte la dimension sportive. Mais à quoi bon rénover un équipement pour le remettre dans l'état qui était le sien 30 ans auparavant en occultant toutes les mutations de la société civile et sportive ?

Le recours à la programmation dans les projets de construction de nouveaux équipements sportifs est de plus en plus courant. Ce travail, préalable à la conception, réalisée par des bureaux d'études pluridisciplinaires est une condition essentielle pour ne pas reproduire les erreurs du passé et répondre aux plus près de la demande actuelle. Cependant, bien que ce mode de fonctionnement soit de plus en plus répandu lors de la construction d'équipements neufs, il reste peu fréquent lorsque cela concerne un projet de rénovation. Ce constat s'explique en partie par la plus faible prise de risque financière de tels projets. Il serait préférable, pour la qualité de l'offre en équipements sportifs de nos territoires, que le recours à une étude préalable précise soit systématique pour tous les grands projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation.

En ce qui concerne la rénovation des équipements, les adaptations aux nouvelles exigences sont possibles et n'engendrent pas toujours des coûts importants. Se passer d'une étude préalable serait contraire au principe de bonne utilisation des deniers publics. Il est important de sensibiliser les collectivités à l'intérêt de réaliser une programmation et de les accompagner dans sa réalisation. Il en va de la qualité du service public rendu aux administrés. La partie pratique de ce mémoire n'a pas la prétention d'être une

programmation exhaustive de l'adaptation du gymnase Henri Bazin mais peut être une solide base de réflexion pour la ville de Nancy quant au projet de rénovation en cours.

Pour conclure ce travail, une petite réflexion sur le financement des projets mérite d'être posée. Les communes en charge de la gestion des équipements sportifs de proximité orientés sur le sport-loisir ont de plus en plus de mal à en assumer les charges d'investissement. Généralement considérés comme peu structurants et d'intérêt essentiellement local, ces équipements, pourtant importants dans la vie des quartiers, se retrouvent de plus en plus souvent sans soutien financier des collectivités territoriales d'échelons supérieurs ou de l'État. En effet, dans un souci de rationalisation des équipements sportifs, les politiques de financement portées par les conseils généraux, les conseils régionaux et l'État envers les équipements sportifs privilégient principalement les équipements structurants ayant, au minimum, un intérêt départemental ou se situant dans des quartiers urbains sensibles. Un choix discutable quand on sait que la demande en petits équipements fonctionnels de proximité est de plus en plus forte. Un fait qui explique en partie le manque d'ambition dans les projets de rénovation et de construction des équipements de proximité.

La taille d'un équipement ne devrait pas être un critère déterminant dans la possibilité de mobiliser des subventionnements. Comme on a pu le voir dans ce mémoire, entreprendre d'importants travaux de construction ou de rénovation d'un équipement sportif, si structurant soit-il, sans diagnostic préalable peut être totalement contre productif.

Dans ce domaine la mise en place depuis mai 2011 par l'État, d'une démarche d'analyse de l'offre et la demande sportives, appelée diagnostic territorial approfondi (DTA), peut permettre d'accompagner les collectivités désireuses de se lancer dans des projets cohérents de restructuration de l'offre sportive sur leur territoire.

A l'avenir, afin de limiter l'aboutissement de projets inadaptés et dans un souci d'amélioration du service public du sport, l'établissement préalable d'un diagnostic territorial dans le champ des activités physiques et sportives pourrait être un critère de subventionnement.

Bibliographie

Ouvrages, revues et publications (par ordre alphabétique) :

AIRES, BONNENFANT R. *La modernisation des équipements et installations sportifs*. Voiron : Presses universitaires du sport, 2001. ISBN : 2841303918 9782841303915.

AUDENCIA SCHOOL OF MANAGEMENT NANTES, INEUM CONSULTING, KANTAR MEDIA. *Le temps libre des français dédié au sport* [En ligne]. 2010. Disponible sur : < http://www.acteursdusport.fr/uploads/Documents/WEB/0063/WEB_CHEMIN_6236_1299273138.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

BESSY O., HILLAIRET D. *Les espaces sportifs innovants*. Voiron : Presses universitaires du sport, 2002. ISBN : 2914798024 9782914798020 2914798016 9782914798013.

EDELBLUTTE S. « Renouveau urbain et quartiers industriels anciens : l'exemple du quartier Rives de Meurthe ». *Revue Géographique de l'EST*. 2006. Vol. 46, n°3-4, p. 6 à 12

FALCOZ M., CHIFFLET P. « La construction publique des équipements sportifs ». *Annales de la recherche urbaine*. mars 1998. Vol. Sports en ville, n°79, p. 14 à 21.

FRANCE. DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA VILLE DE PARIS. *Guide de conception de gymnases et salles de sport* [En ligne], 2009. Disponible sur : < http://www.aires.asso.fr/IMG/pdf/guide_Gymnase.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI. MISSION STATISTIQUE, INSEE. « Le sport en Lorraine : une pratique licenciée égale à la moyenne nationale, et un taux d'équipement supérieur ». *Économie Lorraine* [En ligne]. août 2010. n°229-230,. Disponible sur : < http://www.insee.fr/fr/insee_regions/lor/themes/EL/EL229-230/EL229-230.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

FRANCE. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MISSION STATISTIQUE. « Âge, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies ». *Stat-Info. Bulletin de statistiques et d'études* [En ligne]. novembre 2005. n°05-05. Disponible sur : < http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/STA_INFO_n_05-05.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

FRANCE. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MISSION STATISTIQUE. « Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010 ». *Stat-Info. Bulletin de statistiques et d'études* [En ligne]. novembre 2011. n°11-02,. Disponible sur : < http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Stat_Info_no11-02_de_novembre_2011.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

FRANCE. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MISSION STATISTIQUE. « Une approche territoriale de l'évolution du nombre de licences et de clubs entre 1974 et 2002 ». *Stat-Info. Bulletin de statistiques et d'études* [En ligne]. avril 2006. n°06-04,. Disponible sur : < http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/STAT-Info_n_o6-04_avril_2006.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

INSEE. *Évolution et structure de la population Nancy* [En ligne]. Disponible sur : < http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/54/CV/DL_CV5498.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

MULLER L. « La pratique sportive en France, reflet du milieu social ». *Données sociales - La société française*. 2006. p. 657 à 663.

SABBAH C., VIGNEAU F. *Les équipements sportifs*. Paris : Le Moniteur, 2006. ISBN : 2281192458 9782281192452.

TÉTART P. *Histoire du sport en France. [Tome 2], De la Libération à nos jours*. Paris; [Le Mans] : Vuibert : Musée national du sport ; Université du Maine, 2007. ISBN : 9782711771424 2711771423.

TNS SOFRES. « Les français et le sport ». *Les enjeux du quotidien* [En ligne]. août 2008. Disponible sur : < http://www.tns-sofres.com/_assets/files/050808_sport.pdf > (consulté le 3 juin 2012)

Sites Web :

« AIRES - Association pour l'information et la recherche sur les équipements sportifs et de loisirs ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.aires.asso.fr/> > (consulté le 1 juin 2012)

« cadastre.gouv.fr ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do> > (consulté le 1 juin 2012)

« Fédération Française de Judo ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.ffjudo.com/> > (consulté le 1 juin 2012)

« Fédération Française de Roller Sports ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.ffrs.asso.fr/> > (consulté le 1 juin 2012)

« Fédération Française de Tir à l'Arc ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.fft.fr/> > (consulté le 1 juin 2012)

« Gerflor - Fabricant de revêtement sols pour professionnels et particuliers - sol vinyle, sol lino, sol stratifié... ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.gerflor.fr/> > (consulté le 1 juin 2012)

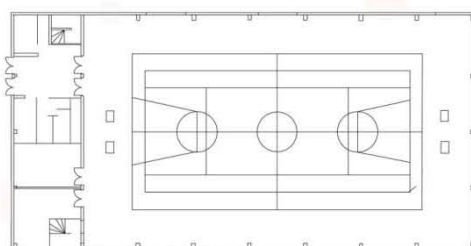
« MJC Bazin ». [En ligne]. Disponible sur : < <http://mjcbazin.com/> > (consulté le 1 juin 2012)

ANNEXES

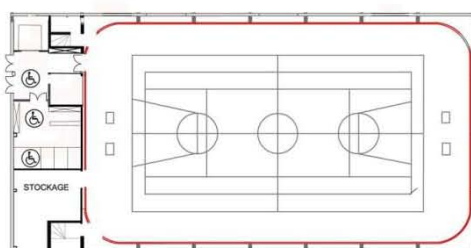
ANNEXE 1 : Planche de la solution 1

SOLUTION 1

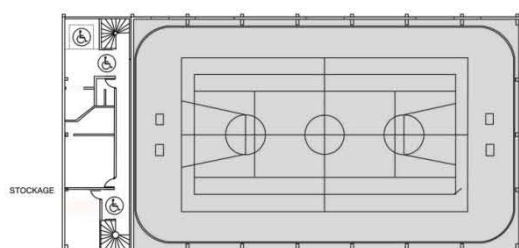
EXISTANT :



AMENAGEMENT



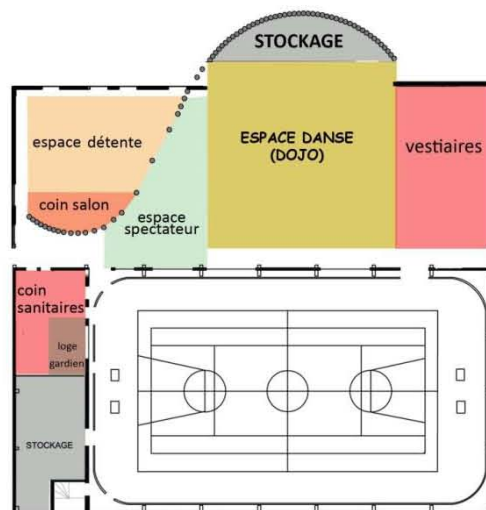
PLAN RDC



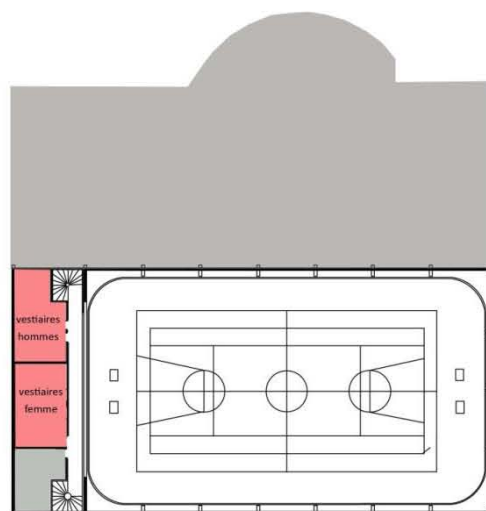
PLAN ETAGE

ANNEXE 2 : Planches des solutions 2 et 3

FONCTIONNALITE :

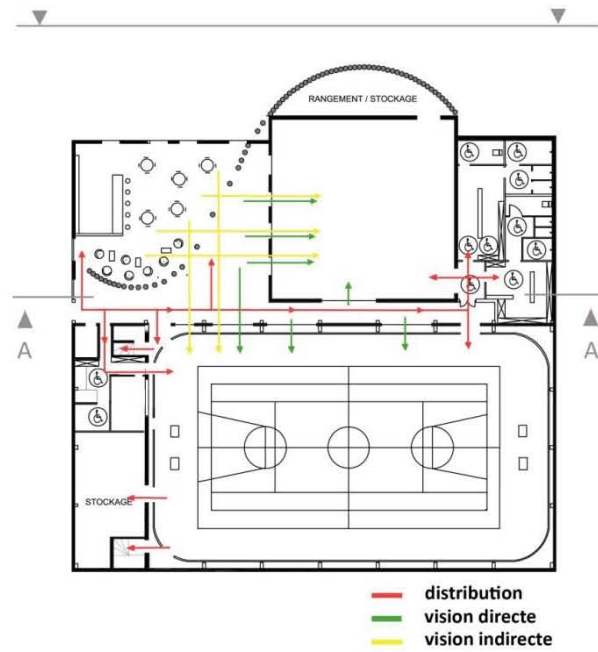


plan rez-de-chaussée

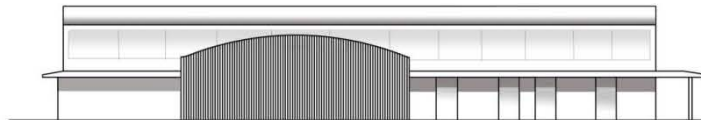


plan étage 1

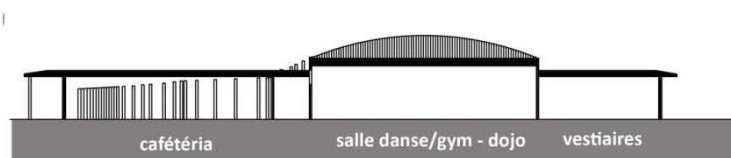
DISTRIBUTION ET VISIBILITE



FACADE



COUPE AA



ANNEXE 3 : Coûts estimés de la solution 3

<u>Dépenses</u>	<u>HT</u>
Travaux :	
<u>Travaux neufs</u> : salle de danse, salle de judo, vestiaires, bureau du judo, espaces stockages, entrée, local technique	400 000.00 €
<u>Locaux à rénover</u> : douches et vestiaires, accès handicapés, équipements	40 000.00 €
Menuiseries	100 000,00 €
Isolation toiture	110 000,00 €
Isolation murs	30 000,00 €
Revêtement sol	46 000,00 €
Honoraires	55 000.00 €
Bureau de contrôle	4 500.00 €
Etude de sols	1 500.00 €
Tatamis	3 000. €
Protection murale	3 500. €
Chauffe eau	8 000.00 €
Travaux supplémentaires accès handicapés	3 500.00 €
<u>Total HT</u>	<u>806 000.00 €</u>



MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE DE MASTER



ANCIENS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET NOUVELLES FORMES DE PRATIQUE.
QUELLES ADAPTATIONS POUR LA VILLE DE NANCY ?

Guillotin Xavier

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

JUIN 2012

MOTS CLÉS :

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORT, GYMNASES, CONSTRUCTION, RÉNOVATION,
ADAPTATION, PROGRAMMATION.

RÉSUMÉ :

Ce mémoire nous explique, dans une première partie, comment on est arrivé, aujourd'hui, à avoir des équipements sportifs couverts, et notamment des gymnases, vieillissants et en complet décalage avec les attentes des sportifs d'aujourd'hui. Évolution du sport et mauvaise gestion des constructions et rénovations sont les principales raisons de cette situation. Ce travail théorique sera illustré par une analyse de la situation des installations de la ville de Nancy.

La deuxième partie du mémoire nous propose l'adaptation d'un gymnase nancéen désuet aux nouvelles exigences des pratiquants. Le gymnase choisit pour cette partie est le gymnase Henri Bazin situé dans le quartier des Rives de Meurthe.

KEYWORDS :

SPORT FACILITIES, SPORT, GYMNASIUM, BUILDING, RENOVATION,
ADAPTATION, ADJUSTMENT, ADAPTING, PROGRAMMING.

ABSTRACT :

This dissertation first deals with how today's sport facilities and particularly gymnasiums have become decrepit, which leads to a discrepancy between what they offer and the requirements of athletes nowadays. The evolution of sport and the bad management of building and renovation plans are the main reason for this situation. This theoretical work will be illustrated by an analysis of the state of the city of Nancy's facilities. The second part of the dissertation shows how to adapt an obsolete gymnasium in Nancy to the new requirement of its users. Henri Bazin is a gymnasium located in the Rives-de-Meurthe neighbourhood.